

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

---

# 2021



Conseil Municipal du 12 novembre 2020

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire – Le sommaire

R. O. B. 2021

<b>Principaux sigles et abréviations</b>	<b>page 3</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>page 4</b>
<b>2. Le contexte économique global</b>	<b>page 6</b>
<b>3. Le contexte particulier des collectivités locales</b>	<b>page 12</b>
<b>3.1. L'environnement financier</b>	<b>page 13</b>
<b>3.2. La situation du personnel</b>	<b>page 17</b>
<b>3.3. Le rapport égalité Femme- Homme</b>	<b>page 26</b>
<b>4. L'Analyse Rétrospective</b>	<b>page 48</b>
<b>4.1. La synthèse</b>	<b>page 49</b>
<b>4.2. L'épargne brute</b>	<b>page 50</b>
<b>4.3. La gestion active de la dette</b>	<b>page 51</b>
<b>4.4. L'investissement</b>	<b>page 67</b>
<b>4.5. L'évolution pluriannuelle de certains postes</b>	<b>page 68</b>
<b>5. L'Analyse Prospective</b>	<b>page 71</b>
<b>introduction : Les hypothèses proposées</b>	<b>page 72</b>
<b>5.1. La section de fonctionnement</b>	<b>page 73</b>
<b>5.2. La fiscalité directe</b>	<b>page 80</b>
<b>5.3. Les grands équilibres financiers du fonctionnement</b>	<b>page 83</b>
<b>5.4. La section d'investissement</b>	<b>page 88</b>
<b>5.5. Le niveau d'endettement</b>	<b>page 91</b>
<b>5.6. Le financement de l'investissement</b>	<b>page 93</b>
<b>5.7. Conclusion :</b>	
<b>Les grandes masses financières</b>	<b>page 95</b>
<b>5.8. La structure annuelle de l'investissement</b>	<b>page 96</b>

## Principaux sigles et abréviations

AC : Attribution de Compensation  
BCE: Banque Centrale Européenne  
BP : Budget Primitif  
BS : Budget Supplémentaire  
CA : Compte Administratif  
CAF : Capacité d'Autofinancement  
CFE : Cotisation Foncière des Entreprises  
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales  
CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers  
CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises  
CRD : Capital Restant Dû sur un emprunt  
DGAFP : Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique  
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
DSU : Dotation de Solidarité Urbaine  
DNP : Dotation Nationale de Péréquation  
DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement  
EB : Epargne Brute  
EG : Epargne de Gestion  
EN : Epargne nette  
ETP : Equivalent Temps Plein  
FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée  
FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales  
LFI : Loi de Finances Initiale  
LFR : Loi de Finances Rectificative  
NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain  
OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain  
PIB : Produit Intérieur Brut  
PLF : Projet de Loi de Finances  
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement  
PRSEFH : Plan Régional Stratégique en faveur de l'Egalité Femmes Hommes  
RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement  
SWAP : Echange de taux d'intérêt

# 1 . Introduction

---

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2128-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Par rapport aux années précédentes, ce Rapport d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'une nouvelle présentation. Il a été construit en trois parties principales :

- > analyser la situation économique générale française et européenne et l'environnement financier des collectivités locales qui auront un impact important sur la Ville d'Épinal. Dans cette première partie, sont intégrés les rapports relatifs à la situation du personnel et à l'égalité Femme – Homme,
- > faire un bilan de la situation financière de la Ville d'Épinal à partir de l'analyse rétrospective,
- > proposer un scénario de prospective financière en dégagant les grandes tendances qu'il faut prendre en compte avant toute décision politique.

# 1 . Introduction

---

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire est transmis avec les documents préparatoires adressés aux conseillers municipaux dans le même temps que l'ordre du jour du conseil municipal. Il a vocation à partager les éléments de cadrage utiles à la tenue des débats.

Chacun des éléments présentés peut être approfondi sur demande en s'adressant, soit aux services via [assemblees@epinal.fr](mailto:assemblees@epinal.fr) , soit lors de la commission Finances, Achats, Commande Publique et Numérique.

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

---

R.O.B. 2021

## 2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL

Le cadre économique présente les principaux éléments suivants :

La crise sanitaire COVID19 est inédite. De nombreux experts soulignent que les références économiques du passé sont abandonnées et relèvent de fortes incertitudes sur l'évolution économique sur les prochaines années.

Il faut en outre noter la hausse inédite de la parité Euro – Dollar à un niveau élevé 1,20 \$ / 1 € qui sera facteur de désinflation en Europe.

En conséquence, l'inflation est devenue négative en Europe à -0,2 % en août 2020 pour la première fois depuis 2016. L'inflation est anticipée à seulement 1,3 % à moyen terme en Europe et 1 % en 2022 pour la France, bien en dessous de l'objectif de 2 % de la BCE. Cette absence d'inflation devrait durer.

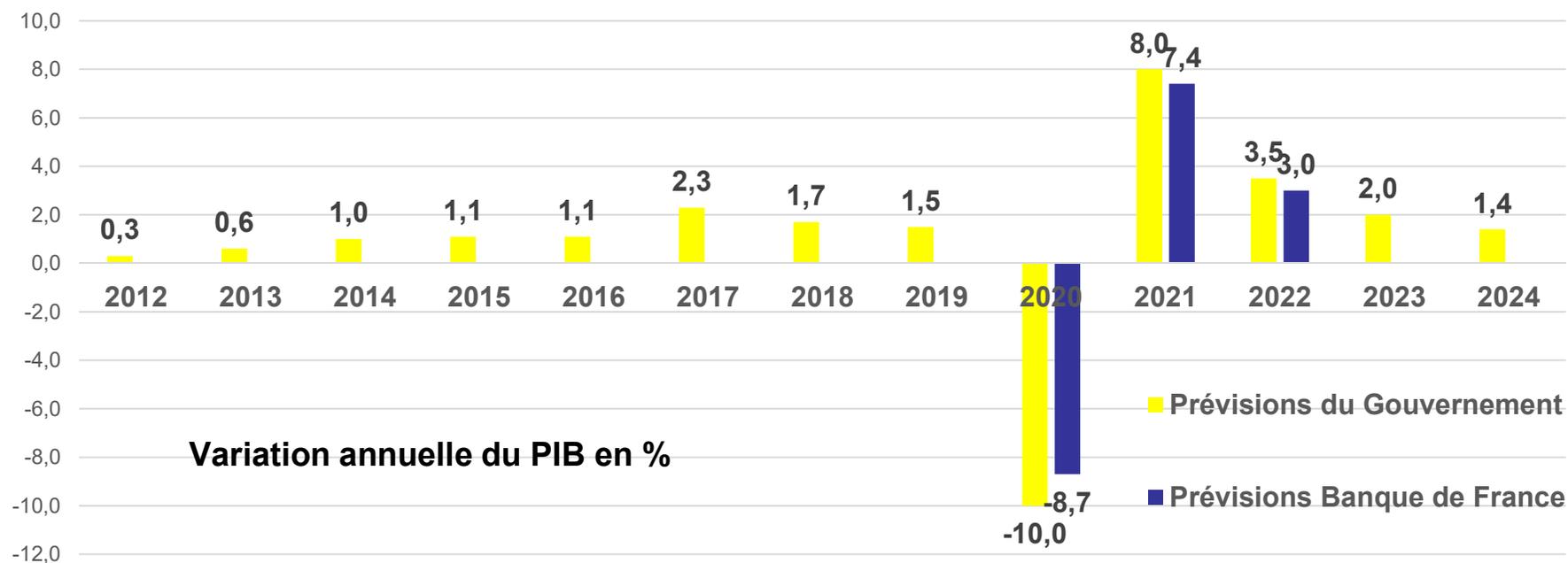
Cette crise a provoqué une forte chute de la croissance économique : baisse record du PIB en France de – 5,8 % au premier trimestre et de - 20 % au second trimestre. Un net rebond est attendu en 2021. Dans le PLF 2021, le gouvernement fixe une prévision d'atterrissage de la croissance en 2020 à -10% % et en 2021 à + 8%.

La France est loin de respecter la règle de Maastricht qui précise que le montant de la dette de l'Etat doit être inférieure à 60 % du PIB. Avec le plan de relance, la dette de l'Etat Français s'établit à 98,1 % du PIB en 2019, et les perspectives du PLF 2021 prévoient 117,5 % du PIB en 2020 et 116,2 % du PIB en 2021.

Les deux graphes pages suivantes illustrent l'évolution de ces données économiques :

1. Graphe sur la croissance économique
2. Graphe sur l'inflation

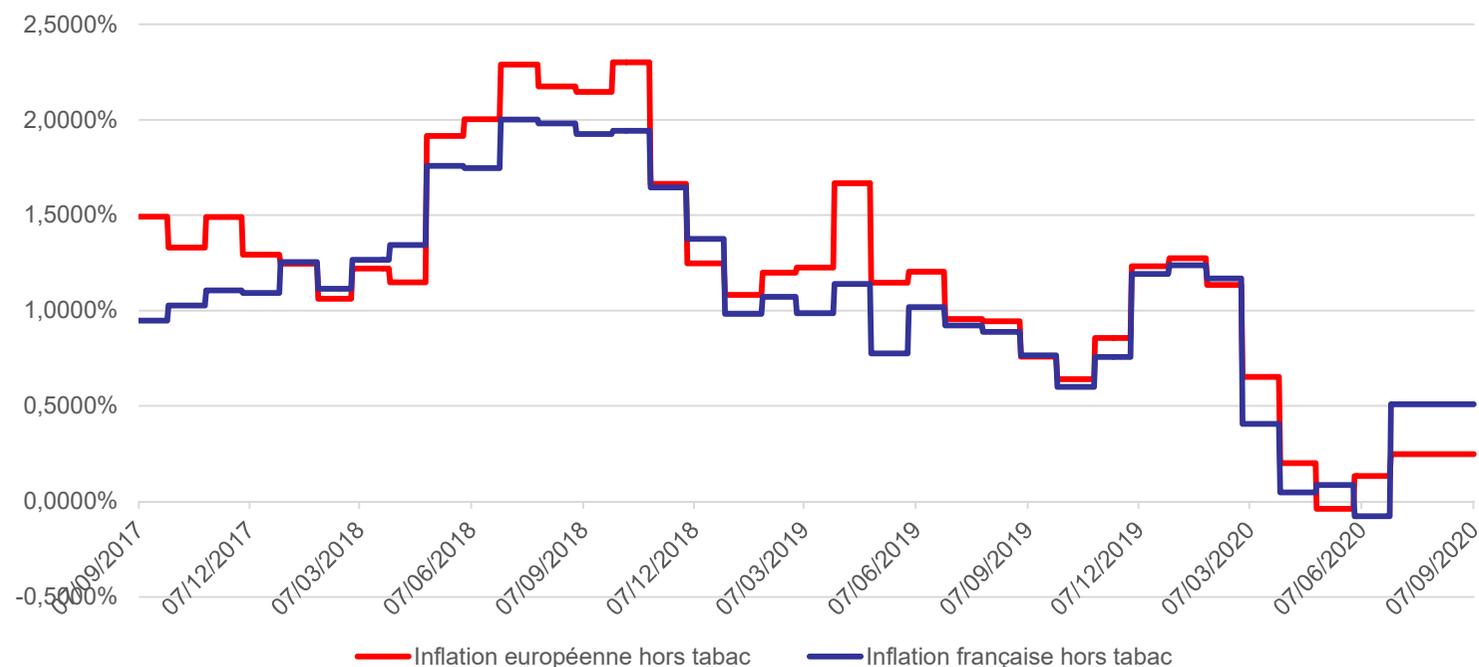
## PREVISION DU GOUVERNEMENT SUR LA CROISSANCE



La prévision du gouvernement est plus pessimiste sur 2020 et équivalente en 2021 aux prévisions de la Banque de France.

Prévisions Loi de Finances 2021 pour la période 2020-2024.

## L'évolution comparée de l'Inflation en France et en Union Européenne



Le niveau d'inflation est au plus bas et bien inférieur à la cible de 2%.

### **Prévision BCE au 10/09/20 :**

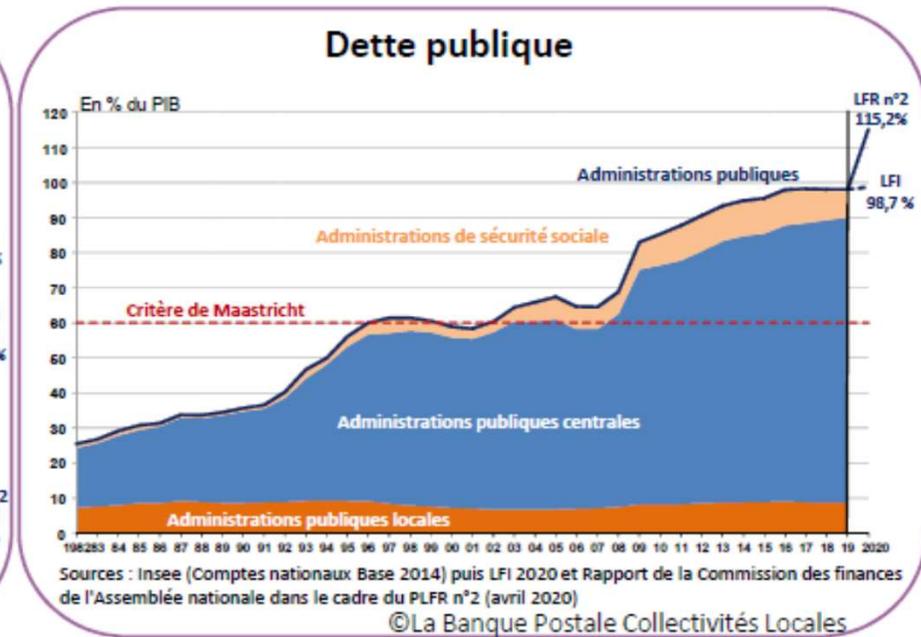
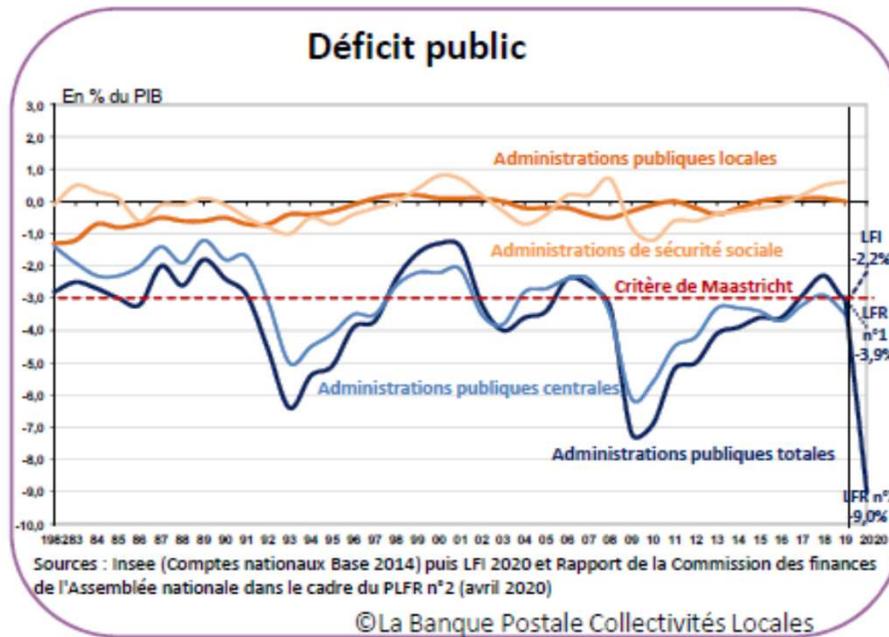
+0,3 % en 2020, +1% en 2021 et +1,3 % en 2022.

### **Prévision du Gouvernement PLF 2020 :**

+0,2 % en 2020, +0,6 % en 2021, +1% en 2022, +1,4% en 2023 et +1,8 % en 2024

# Finances publiques

## Trajectoire des finances publiques



Le déficit de l'Etat français se creuse et la dette de l'Etat atteint des niveaux records.

Prévision du gouvernement dans le PLF 2021 : déficit public en % du PIB à -3% en 2019, -10,2 % en 2020, -6,7 % en 2021, -4,9 % en 2022, -4% en 2023, -3,4 % en 2024 et -2,9 % en 2025.

Prévision du gouvernement dans le PLF 2021 : Dette publique à 98,1% en 2019, 117,5 % en 2020, 116,2 % en 2021 à 117,8 % en 2024 et 117,4 % en 2025.

# Les décisions du Gouvernement :

L'Opération « France Relance » propose une enveloppe de 100 milliards d'€uros sur 3 ans pour soutenir l'économie.

Ce plan est financé par un recours massif à la dette : 60 milliards d'€uros par l'Etat Français et 40 milliards d'€uros par l'Europe.

Il comprend trois piliers : « l'écologie », « la compétitivité » et « la cohésion des territoires »

Le gouvernement souhaite décaisser 10 milliards dès 2020 et 42 milliards en 2021, afin de dépenser la moitié de l'enveloppe pour la fin 2021.

La stratégie de ce plan est notamment concentrée sur le soutien aux entreprises avec la baisse des impôts sur la production pour 10,54 milliards d'€uros : réduction de la moitié de la CVAE, soit suppression de la part régionale pour -7,25 milliards d'€uros, réduction de moitié des impôts fonciers des établissements industriels pour - 1,54 milliards d'€uros sur la CFE et -1,75 milliards d'€uros sur la Taxe Foncière. La perte de recettes fiscales pour les collectivités locales devrait être compensée par l'Etat.

Plus de 5 milliards d'€uros seront consacrés au soutien des collectivités territoriales. Les projets présentés seront fortement soutenus dans le cadre de ce plan, mais il restera une part d'autofinancement à trouver par les collectivités.

Le calendrier de mise en œuvre de la réforme de taxe d'habitation est par ailleurs poursuivi et aboutira à la disparition de cette taxe en 2023.

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

---

R.O.B. 2021

## 3. LE CONTEXTE PARTICULIER DES COLLECTIVITES LOCALES

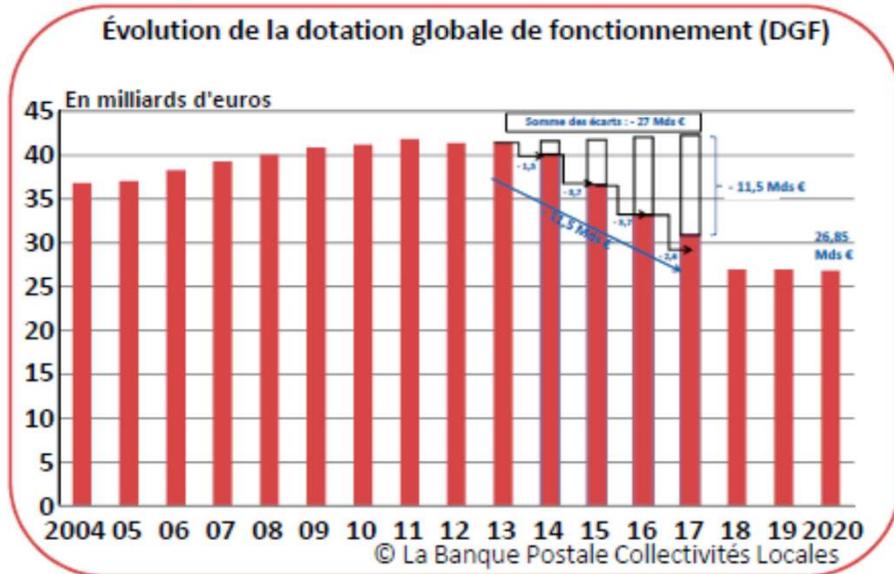
# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

---

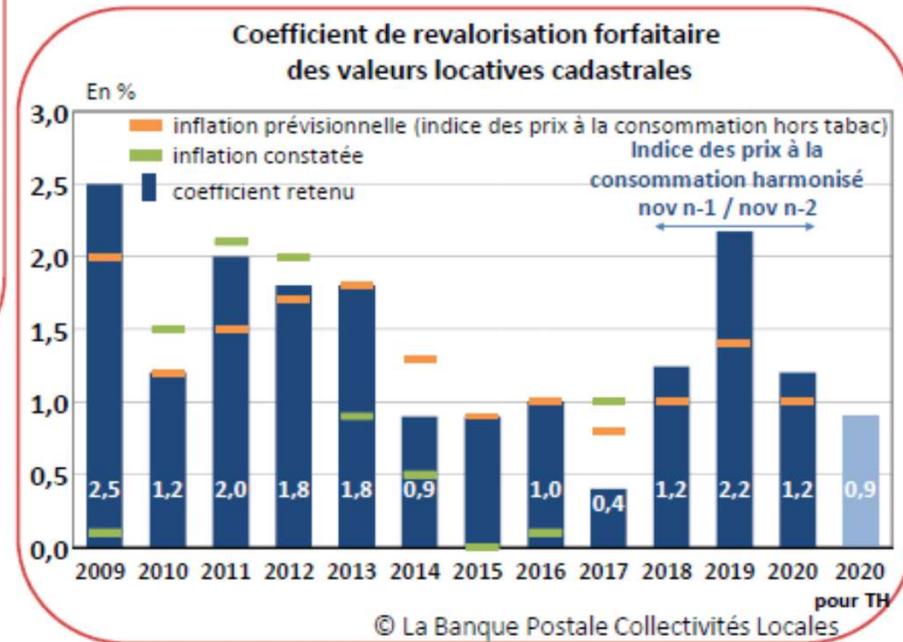
R.O.B. 2021

## 3.1. L'environnement financier des Collectivités Locales

## Retour sur la Loi de Finances pour 2020



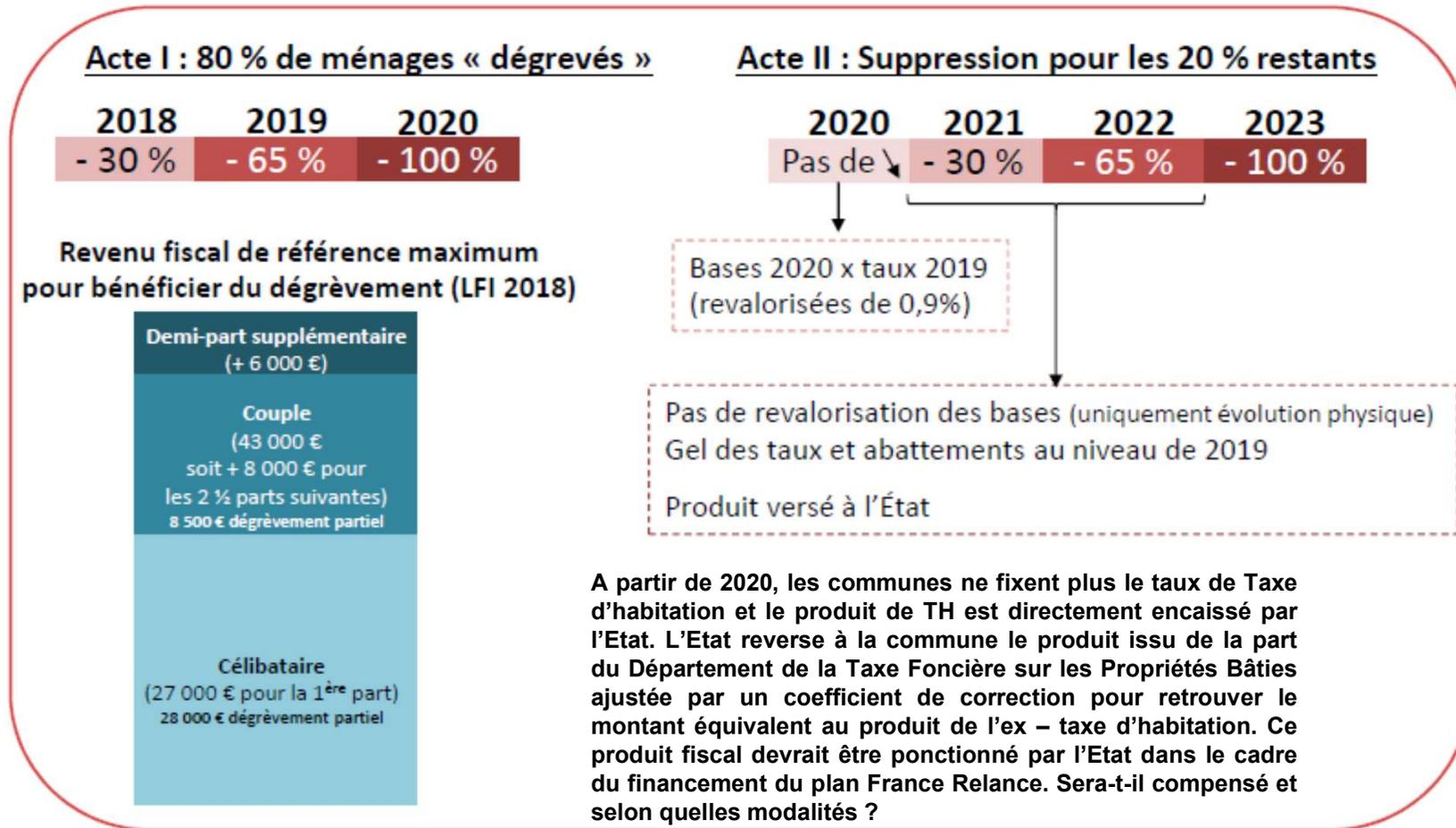
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est la principale Dotation de l'Etat aux collectivités Locales. Elle baisse de 11,5 Md€ entre 2014 et 2017, soit une ponction totale de 27 Md€.



La revalorisation des bases constitue la seule hausse de produit fiscal dans le cadrage de taux d'imposition constants. Avec la chute de l'inflation, cette revalorisation devrait fortement baisser sauf si le gouvernement décide de revenir sur le choix d'indexer la revalorisation sur l'inflation. De plus, la revalorisation des bases des locaux commerciaux, environ 20 % des bases des taxes foncières est déconnectée de l'inflation et suit une grille de revalorisation des loyers soit seulement 0,30 % en 2020 contre 0,90 % pour l'inflation.

## Retour sur la Loi de Finances pour 2020

### Art. 16 : suppression de la TH sur les résidences principales – Impact pour les contribuables



18/05/2020

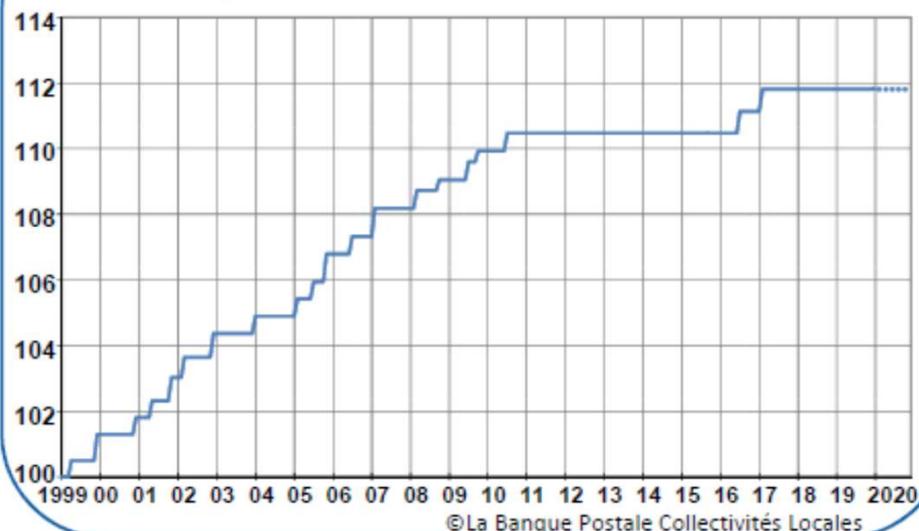
© LA BANQUE POSTALE COLLECTIVITÉS LOCALES



## Contexte & finances locales

### Évolution du point d'indice de la fonction publique

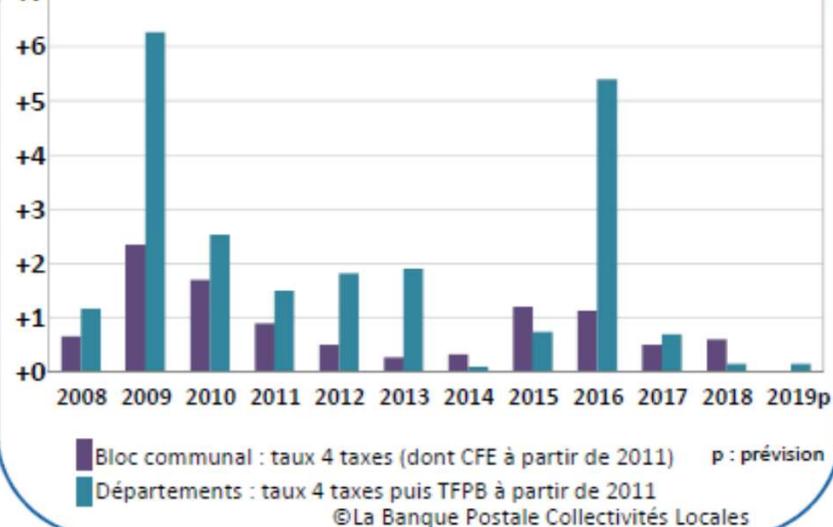
Base 100 en janvier 1999



La stabilité est attendue pour le point d'indice mais il faut anticiper une hausse de l'ordre de 2 % minimum liée à la hausse du SMIC, au Glissement Vieillesse Technicité, aux réformes statutaires, aux charges patronales, et aux validations de service...

### Évolution des taux des impôts directs locaux

En %



Au moment des premières ponctions de l'Etat sur la DGF, en 2015 et 2016, les taux communaux ont augmenté. Les taux d'imposition sont restés stables à Epinal depuis 1993.

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

---

R. O. B. 2021

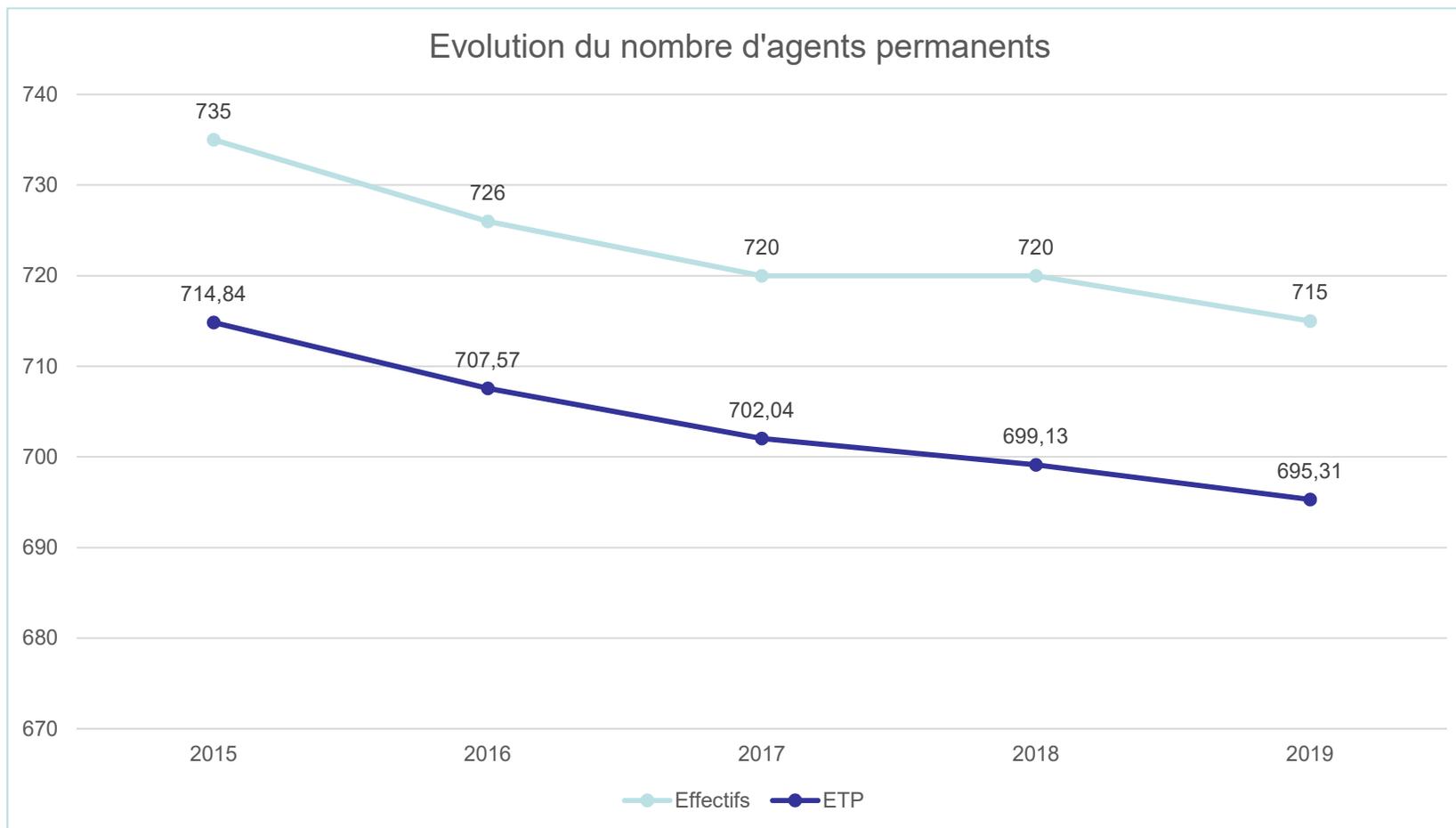
## 3.2. La situation du personnel de la Ville d'Épinal au 31/12/2019

## Analyse des effectifs

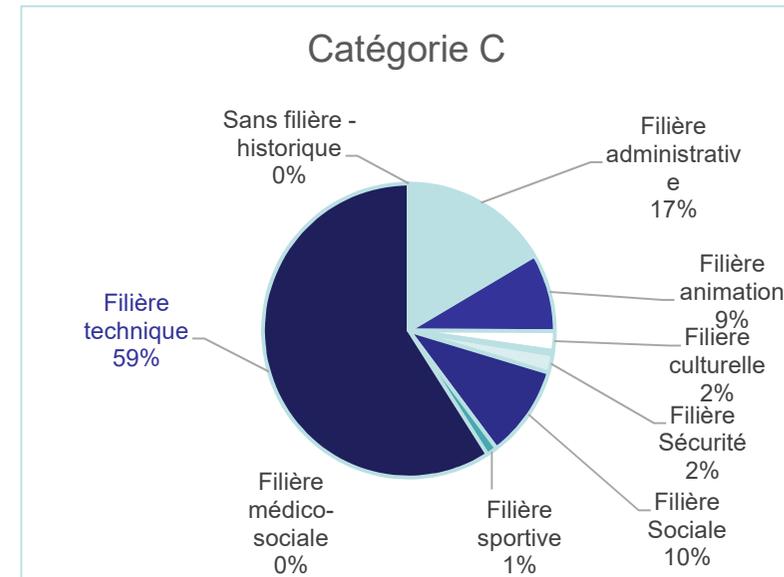
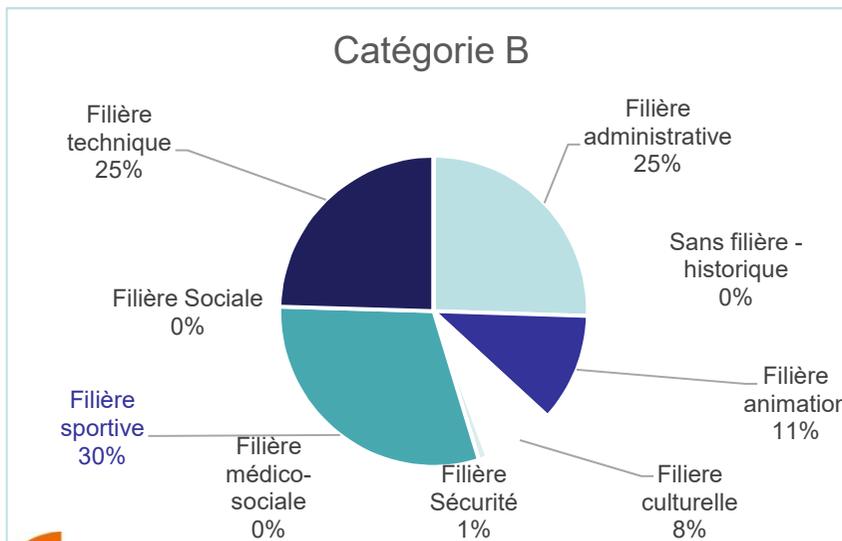
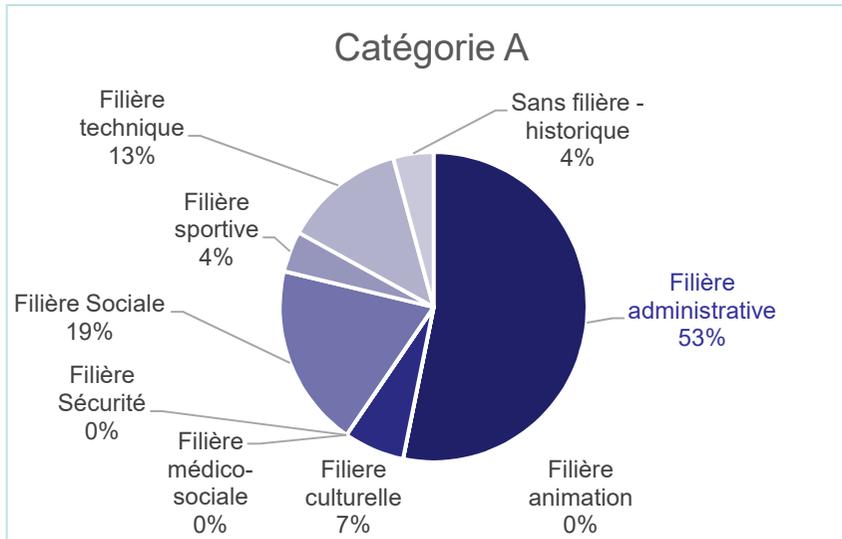
Au 31 décembre 2019, la Ville d'Epinal comptait 824 agents soit 747.52 Equivalents Temps Plein (ETP) tous effectifs confondus répartis comme suit :

- 586 fonctionnaires territoriaux (titulaires ou stagiaires)
- 129 agents non titulaires sur emplois permanents
- 109 emplois non titulaires et non permanents (vacataires...)

Entre le 31/12/2015 et le 31/12/19 le nombre d'agent permanent est passé de 735 à 715 soit en ETP, 714.84 à 695.31.



## Les caractéristiques des agents de la collectivité



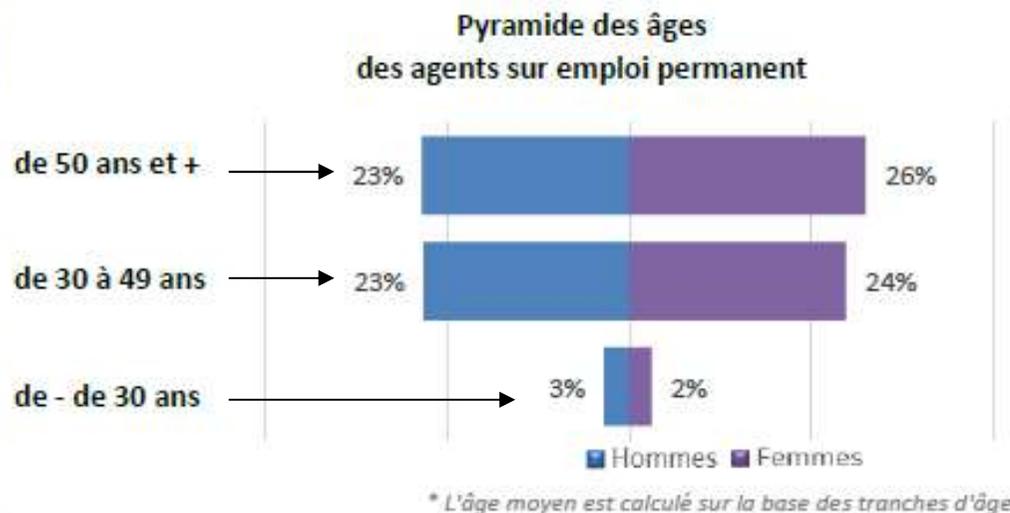
## La pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,61
Contractuels permanents	36,05
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>48,18</b>

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	41,85



L'âge moyen des emplois permanents de la Ville d'Épinal augmente mécaniquement (47 ans en 2019).

## L'analyse du budget :

➔ Les charges de personnel représentent 58,82 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement* <i>* Montant global</i>	48 000 823 €	Charges de personnel*	28 232 043 €	➔	Soit 58,82 % des dépenses de fonctionnement
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		17 115 363 €		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :		1 647 447 €		2 115 365 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :		366 366 €			
Nouvelle Bonification Indiciaire :		136 081 €			
Supplément familial de traitement :		170 903 €			
Indemnité de résidence :		0 €			

L'optimisation des effectifs et la politique de redéploiement en interne des compétences permettent de maîtriser les dépenses de personnel mais les charges incompressibles s'imposant aux collectivités en limitent considérablement les effets : hausse du SMIC, hausse des cotisations, Glissement Vieillesse et Technicité (GVT)

En lien avec la pyramide des âges précédemment présentée, il convient également de rappeler que les agents en fin de carrière disposent d'une rémunération plus élevée compte tenu du mécanisme statutaire.

A Noter : page 79, prospective sur l'évolution des charges de personnel.

## La démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)

Afin de continuer à assurer un service au public de qualité, la Ville d'Épinal poursuit sa démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences permettant d'avoir une vision à moyen terme des besoins en compétences.

La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences vise à développer :

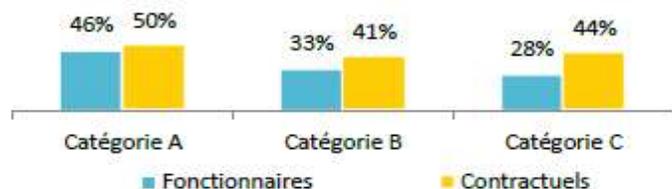
- Un dialogue de gestion stratégique des ressources humaines
- Un accompagnement de la montée en compétences collectives
- Un accompagnement et la transformation des services intégrant une évolution des métiers
- Une gestion individualisée des parcours professionnels
- Une organisation et la transmission des savoirs et de la mémoire collective

Enfin, elle a pour ambition de poursuivre sa politique active de gestion des ressources humaines par :

- l'accompagnement de l'apprentissage et des stagiaires (9 apprentis et 264 stagiaires écoles),
- le développement des compétences (1 094 jours de formation pour 566 formations réalisées)

➔ En 2019, 31,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

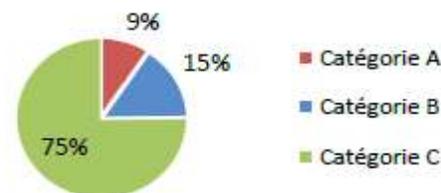
Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



➔ 166 616 € ont été consacrés à la formation en 2019 (1)

➔ 802 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2019

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,2 jour par agent

- le développement d'une politique de santé, de prévention des risques professionnels et de maintien dans l'emploi du personnel en situation de reclassements professionnels.
- un dispositif de maintien dans l'emploi des personnels en situation d'inaptitude physique.

(1) : Il s'agit de la cotisation versée au CNFPT additionnée des coûts des formations payées directement par la collectivité, car non pris en charge par le CNFPT.

A l'heure actuelle les actions initiées en 2019 se poursuivent sur 2020 :

- Optimisation des ressources avec une analyse fine et systématique pour chaque agent (retraite, mutation, ... ).
- Lutte contre l'absentéisme avec une analyse des causes permettant de cibler les actions à mener (aménagement de poste, mobilité, formation,...)
- Développement et renforcement d'une politique santé sécurité au travail en lien avec le réseau d'assistants de prévention mis en place et animé par le conseiller de prévention,
- Prévention des risques et amélioration de la qualité de vie au travail par le biais d'aménagements de poste de travail ou de l'environnement de travail direct des agents en lien avec la médecin du travail et les professionnels de santé (ergonome,...)
- Poursuite du travail engagé par la commission interne de retour et de maintien dans l'emploi et des immersions en vue d'éventuelles mobilités internes.

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

## 3.3. Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2019

R. O. B. 2021



# SOMMAIRE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. L'EMPLOI ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA VILLE D'EPINAL</b>	<b>28</b>
<b>1.1 ANALYSE DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ EN 2019</b>	<b>28</b>
<b>A) EFFECTIF GLOBAL</b>	<b>28</b>
<b>B) TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>31</b>
<b>C) FILIERES</b>	<b>33</b>
<b>D) CATEGORIES HIERARCHIQUES</b>	<b>35</b>
<b>1.2 FLUX AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ EN 2019</b>	<b>36</b>
<b>A) DEPARTS DE LA COLLECTIVITE</b>	<b>36</b>
<b>B) ARRIVEES DANS LA COLLECTIVITE</b>	<b>37</b>
<b>1.3 TITULARISATIONS ET AVANCEMENTS EN 2019</b>	<b>38</b>
<b>A) TITULARISATIONS</b>	<b>38</b>
<b>B) AVANCEMENTS ET PROMOTIONS</b>	<b>38</b>
<b>1.4 REMUNERATION DES AGENTS</b>	<b>39</b>
<b>2. Les actions mises en œuvre en faveur de l'égalité femmes/hommes par la ville</b>	<b>41</b>
<b>2.1 VERS UNE POLITIQUE ÉGALITAIRE DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>41</b>
<b>2.2 LES DOMAINES DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE</b>	<b>43</b>
<b>2.3 PROMOTION DES DROITS, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES</b>	<b>45</b>
<b>3. Conclusion</b>	<b>47</b>

# 1, L'EMPLOI ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE LA VILLE D'EPINAL

## 1.1 ANALYSE DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ EN 2019

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958 prévoit ainsi que « *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales* ».

Cependant, comme le constate le préambule du Protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique, « *cette égalité de droits et de statut [...] reste à construire dans les faits, y compris dans la Fonction Publique. En dépit des principes prévus par le statut général des fonctionnaires, il n'en demeure pas moins des inégalités persistantes tant dans les carrières, le déroulement des parcours professionnels, qu'en matière de rémunérations et de pension.* »

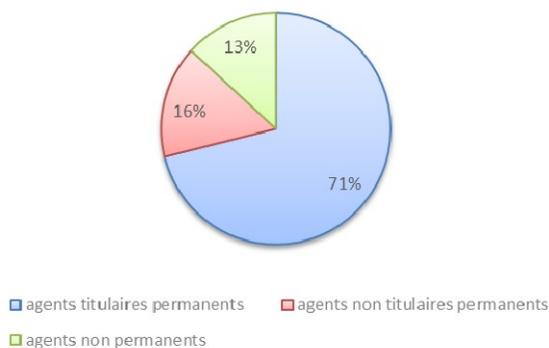
### A) EFFECTIF GLOBAL

Au 31 décembre 2019, **824 agents, représentant 747.52 ETP**, ont été recensés en position d'activité, tous statuts confondus :

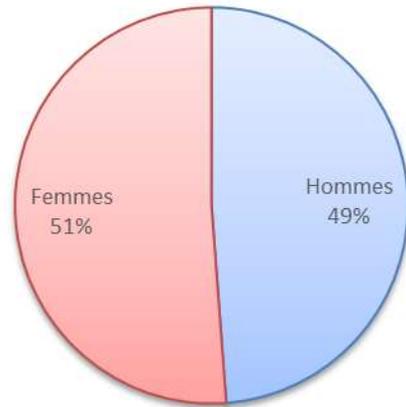
-> **715 agents (soit 695.31) ETP** occupent ou ont occupé un emploi permanent. Parmi ces agents, 586 sont titulaires et 129 sont non-titulaires.

-> **109 agents** occupent ou ont occupé un emploi non permanent.

Décomposition de l'effectif global



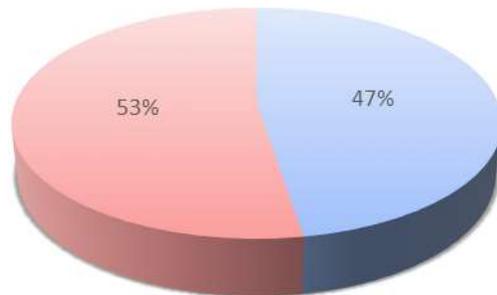
## Zoom sur les 715 agents permanents :



En 2019, étaient employés sur un poste permanent :  
→ **366 femmes ♀**  
→ **349 hommes ♂**

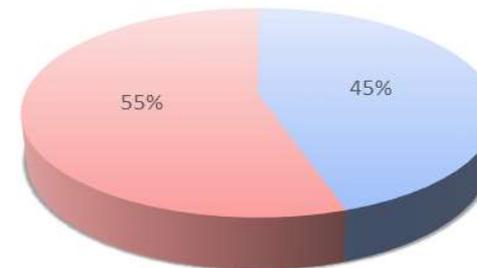
Il existe ainsi une parité au sein des effectifs de la Ville d'Épinal puisque les femmes représentent 51 % des agents, tandis que les hommes représentent 49 % de l'effectif global.

Répartition des agents titulaires par genre



■ Hommes ■ Femmes

Répartition des agents non-titulaires par genre

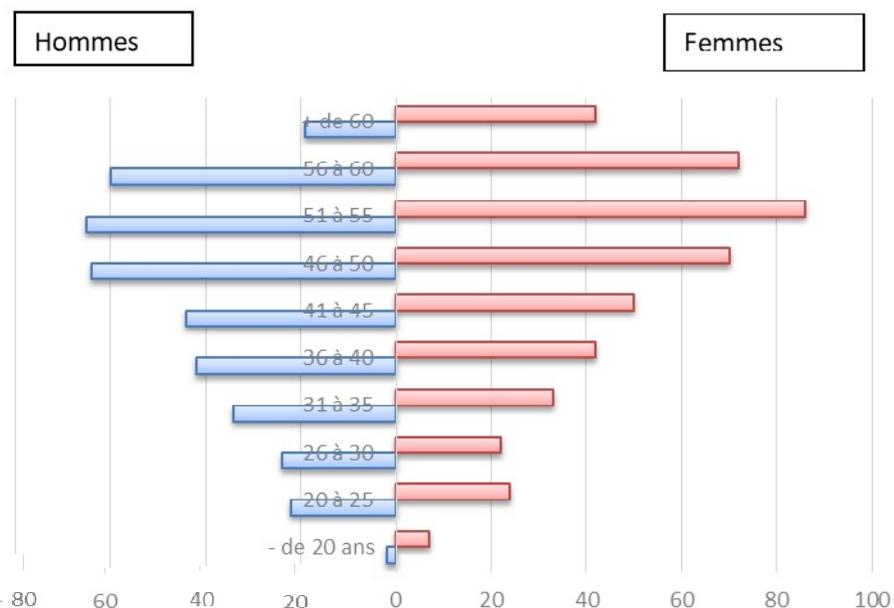


■ Hommes ■ Femmes

Pour rappel, la Fonction Publique Territoriale compte en moyenne 62% de femmes titulaires et 71% de femmes non-titulaires. Chiffres clés DGAFP 2018

## Pyramide des âges de l'effectif global

Pyramide des âges (effectif global)



Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	50,48	34,74	48,73
Hommes	48,68	37,66	47,60

### Au niveau national en 2018 dans la Fonction Publique Territoriale

Âge moyen des hommes : 44,9 ans\*

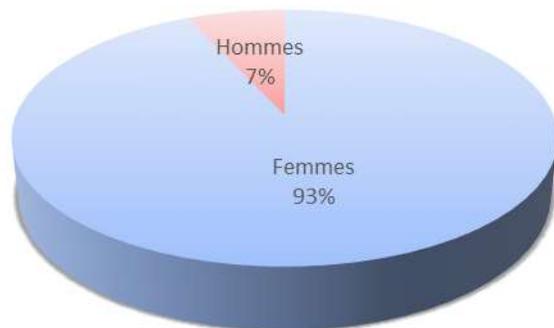
Âge moyen des femmes : 45,1 ans\*

*\*derniers chiffres publiés source DGAFP*

## B) TEMPS DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2019, **29 agents permanents** occupent à leur demande un temps partiel de droit ou sur autorisation au sein de la Ville.

Répartition des agents permanents à temps partiel par genre



En 2019, étaient employés à temps partiel :

- 27 femmes
- 2 hommes

■ Femmes ■ Hommes

	Fonctionnaires	Contractuels
Hommes travaillant à temps partiel	2	0
Femmes travaillant à temps partiel	25	2

- **2 hommes (titulaires)**, occupant un emploi permanent, ont bénéficié d'un temps partiel en 2019. Cela représente **0.73 % des agents masculins titulaires**.
- **27 femmes (25 titulaires et 2 non-titulaires)**, occupant un emploi permanent, ont bénéficié d'un temps partiel en 2019. Cela représente **8.11 % des agents féminins titulaires**.

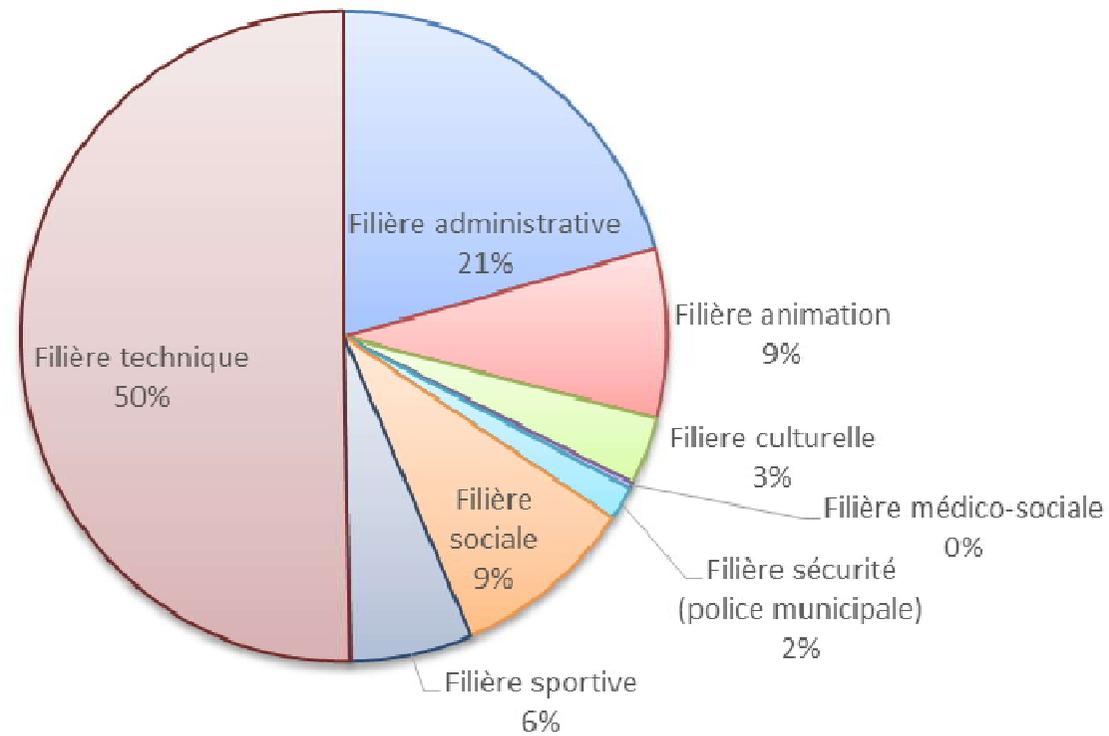
Au niveau national, **23 % des femmes titulaires sont à temps partiel, contre 6 % des hommes**. Les pourcentages au sein de la Ville d'Épinal sont inférieurs à ceux de la moyenne nationale (*11% de femmes et 1% d'hommes*).

### Une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle

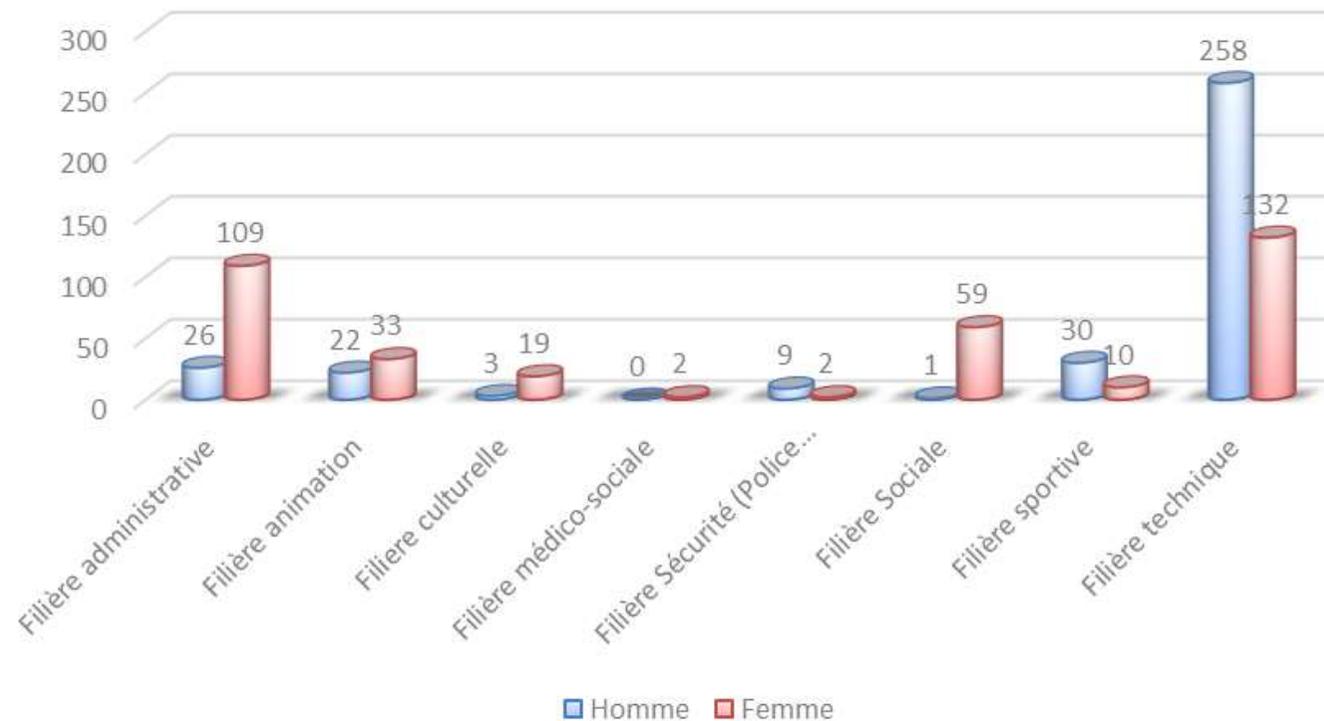
Pour une meilleure conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des agents, la Ville d'Épinal a instauré un système d'horaires fixes et flexibles pour les agents devant badger. Une présence obligatoire des agents est ainsi requise de **9h à 11h30** et de **14h à 16h30**. En dehors de cette amplitude, les agents de la collectivité ont la possibilité d'adapter leurs horaires en respectant toutefois les nécessités de service et les obligations d'accueil du public. Chaque agent féminin et masculin dispose également de **6 jours d'autorisation d'absence** en cas d'enfant malade (sur justificatif).

### C) FILIERES

Répartition des agents permanents par filière



## Répartition des agents par filière et par genre

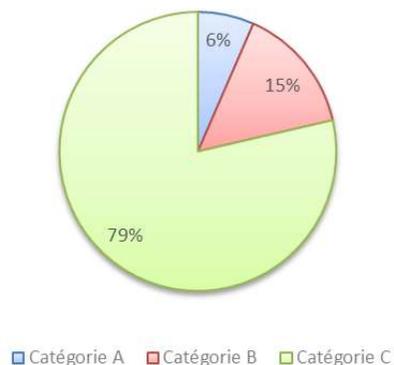


On remarque que certaines filières sont majoritairement féminines au sein de la Ville. C'est le cas notamment des filières sociales et médico-sociales qui emploient **61 femmes** sur les 62 agents.

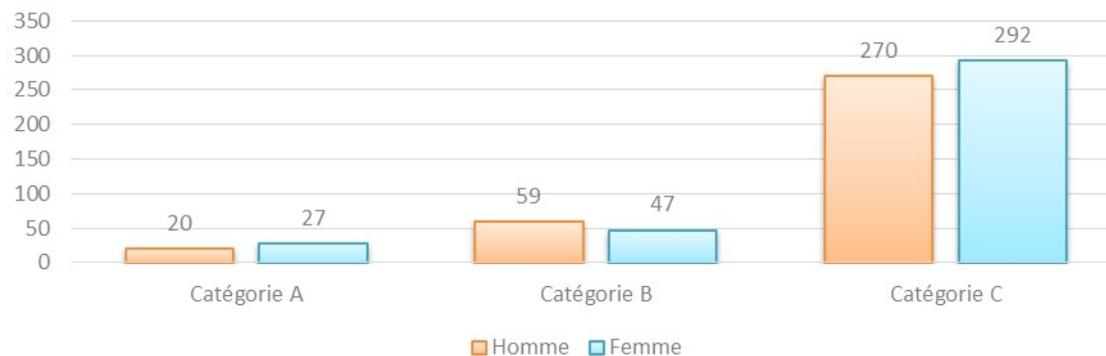
La **filière technique** recense quant à elle **258 agents masculins** et **132 femmes**. C'est également le cas au sein de la filière sportive, où les hommes sont 3 fois plus nombreux.

## D) CATEGORIES HIERARCHIQUES

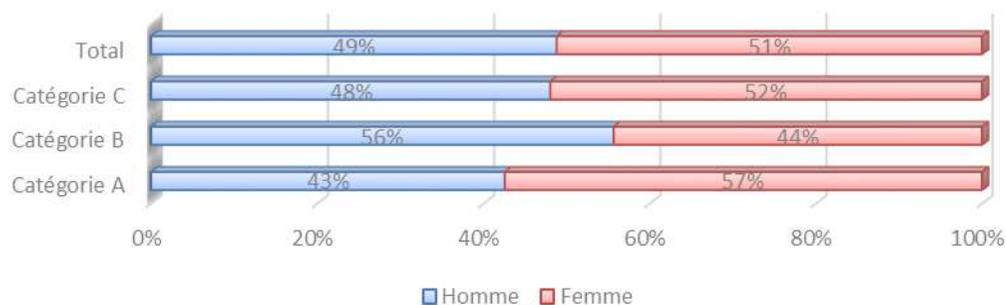
Répartition des agents par catégorie



Répartition des agents par genre et par catégorie



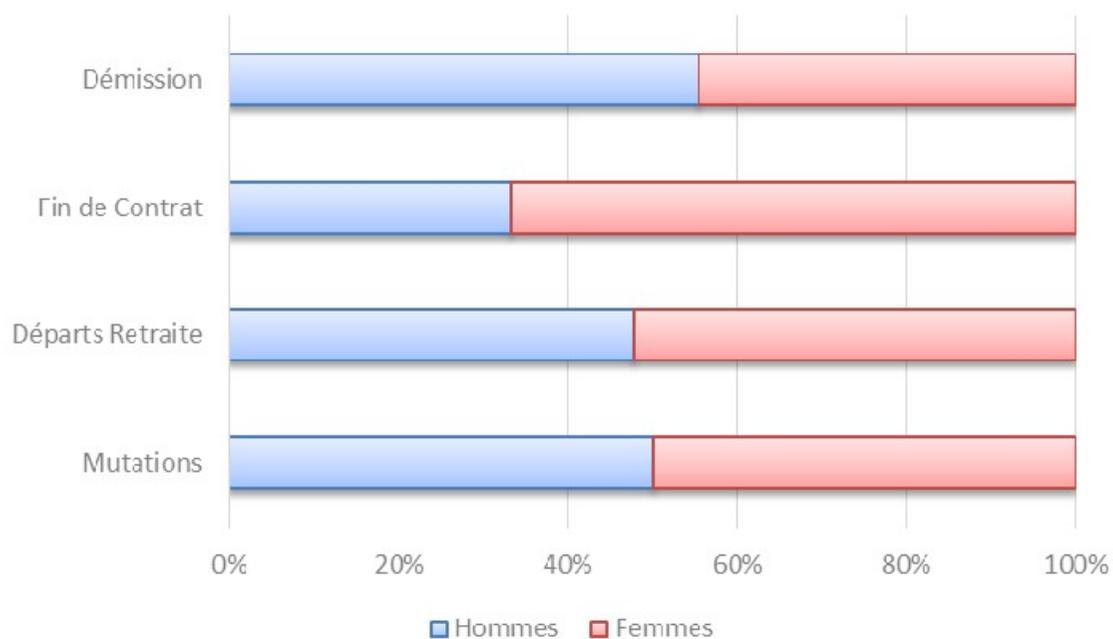
### Zoom sur la proportion de femmes employées sur un poste permanent selon la catégorie hiérarchique :



La répartition est égalitaire entre les hommes et les femmes au sein des catégories hiérarchiques dans la collectivité.

## 1.2 FLUX AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ EN 2019

### A) DEPARTS DE LA COLLECTIVITE



EN 2019, ON NOTE LE DÉPART DE 45 AGENTS PARMIS LESQUELS 24 FEMMES (53 %) ET DE 21 HOMMES (47 %) EMPLOYÉS SUR UN POSTE PERMANENT AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ, DONT 23 DÉPARTS À LA RETRAITE.



## 1.3 TITULARISATIONS ET AVANCEMENTS EN 2019

### A) TITULARISATIONS

➤ **15 agents sont lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel dont 14 suivis d'une nomination**

0,7 % des hommes nommés suite à la réussite à un concours contre 0,7 % des femmes

2,1 % des hommes nommés suite à la réussite à un examen professionnel contre 1,3 % des femmes

► Pour rappel, 52% des fonctionnaires sont des femmes

➤ **Titularisation**

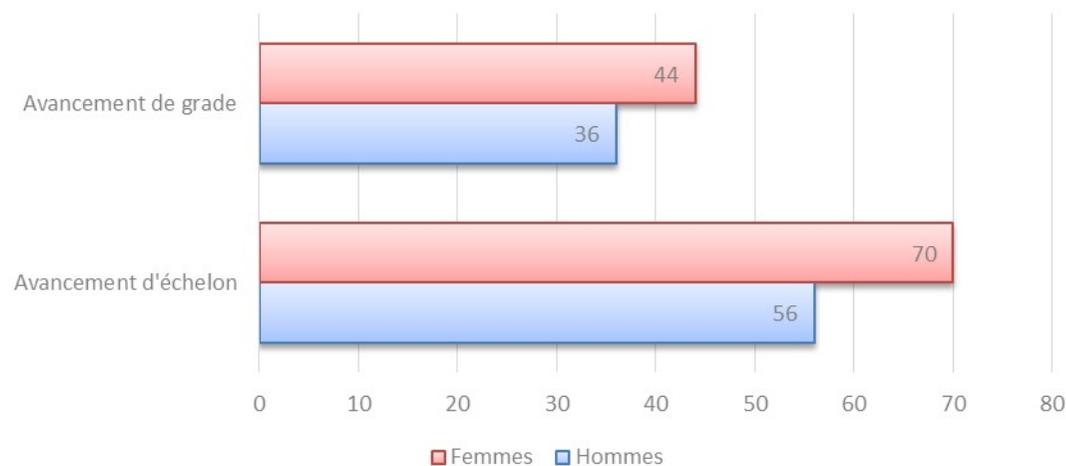
13 agents stagiaires ont été titularisés en 2019 dont 7 femmes et 6 hommes

19 agents contractuels permanents ont été nommés stagiaires en 2019 dont 8 femmes et 11 hommes

➤ **65 fonctionnaires ont bénéficié d'une promotion interne au choix en 2019**

9,9 % des hommes ont bénéficié d'une promotion au choix contre 12,2 % des femmes

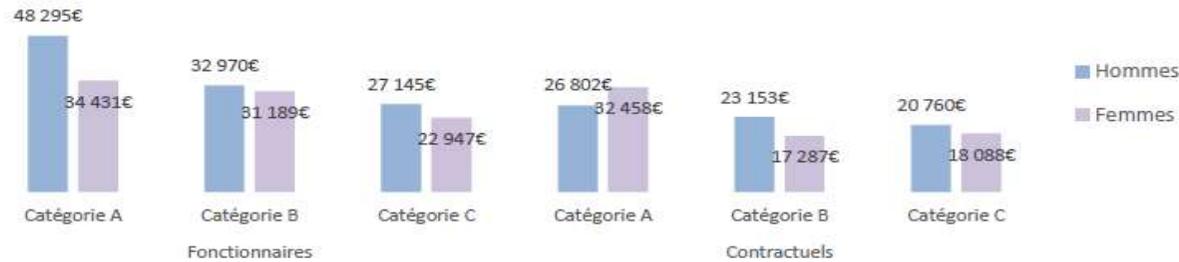
### B) AVANCEMENTS ET PROMOTIONS



56 hommes ont bénéficié d'un avancement d'échelon en 2019 (44%) contre 70 femmes (56%). De plus, 44 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade (55%) contre 36 hommes (45%).

## 1.4 REMUNERATION DES AGENTS

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière

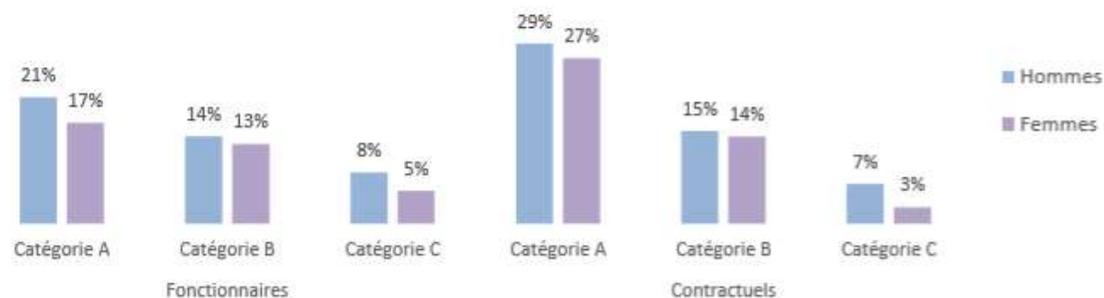


➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

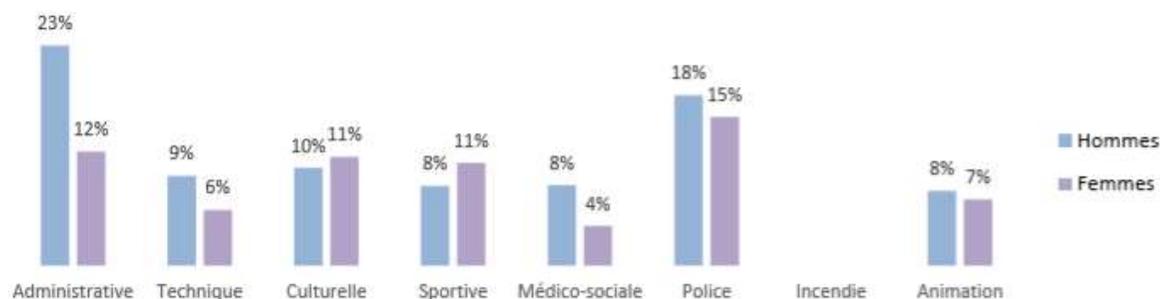
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	37 944 €	37 337 €	37 220 €	31 349 €	23 702 €	23 817 €
Technique	46 174 €	30 780 €	31 659 €	17 874 €	26 214 €	22 272 €
Culturelle		26 478 €	26 448 €	26 449 €	27 737 €	22 249 €
Sportive	39 813 €		28 744 €	28 811 €	22 378 €	21 769 €
Médico-sociale	5 665 €	32 054 €			#DIV/0!	21 628 €
Police			44 643 €		34 924 €	30 232 €
Incendie						
Animation			29 597 €	31 979 €	20 567 €	20 104 €

La ville veille à réduire les écarts salariaux hommes – femmes, sachant que ceux-ci découlent (et c'est lié au statut de la Fonction Publique Territoriale) de leur carrière et de leur ancienneté. La page précédente sur les avancements démontre que les femmes ont bénéficié d'un avancement en 2019, dans une proportion plus importante que les hommes.

➤ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut



➤ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



➤ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	26%	25%	25%	14%	9%	7%
Technique	26%	27%	16%	16%	8%	4%
Culturelle	-	15%	14%	8%	3%	12%
Sportive	6%	-	9%	12%	6%	3%
Médico-sociale	8%	11%	-	-	-	3%
Police	-	-	16%	-	18%	15%
Incendie	-	-	-	-	-	-
Animation	-	-	14%	15%	7%	3%

## 2. Les actions mises en œuvre en faveur de l'égalité femmes/hommes par la ville

Les politiques locales d'égalité visent à identifier et à analyser les inégalités entre les femmes et les hommes. Il est nécessaire pour une collectivité souhaitant agir en faveur de l'égalité, de mener des actions spécifiques mais également d'intégrer de façon transversale cette préoccupation dans l'ensemble des politiques conduites.

La Ville d'Épinal est engagée dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans sa collectivité à travers une politique égalitaire de gestion des ressources humaines mais également sur son territoire. Divers projets ont vu le jour dans des domaines variés tels que le sport, l'éducation, ou encore dans le domaine social.

### 2.1 VERS UNE POLITIQUE ÉGALITAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

#### Charte locale pour la diversité

En avril 2006, la ville d'Épinal a été la première collectivité de Lorraine à signer la Charte pour la Diversité aux côtés de 26 autres signataires (entreprises, associations...) afin de témoigner son engagement en faveur de la diversité culturelle, éthique et sociale au sein du personnel municipal.

Des mesures concrètes ont ainsi été mises œuvre pour garantir cette diversité notamment au sein de la Direction des Ressources Humaines. **Ainsi en termes de recrutement, la collectivité s'engage à garantir la transparence et à communiquer largement de manière à recueillir des candidatures variées.**



Lorsqu'un recrutement externe est validé, l'annonce est systématiquement diffusée sur le site de la collectivité et transmise pour diffusion au centre de gestion, à Pôle Emploi, à la Mission locale, à Cap Emploi, au service « jeunes prêts à bosser » du Conseil Général. La présélection s'effectue par 2 personnes au minimum (personne chargée du recrutement et responsable de service et /ou directeur de service).

Par ailleurs, le jury de recrutement est toujours composé de 3 personnes minimum (élu, chargé du recrutement, chef de service et/ou directeur de service).

### **Formation relative aux actions de lutte contre les discriminations liées au genre et à l'origine dans le domaine de l'emploi**

Deux de nos agents de la direction des ressources humaines ont suivi une formation relative aux actions de lutte contre les discriminations liées au genre dans le domaine de l'emploi dispensée par l'Institut Ethique & Diversité de Paris.

Cette formation avait pour but de construire collectivement une démarche d'ensemble permettant de lutter efficacement contre les discriminations liées au genre dans le domaine de l'emploi mais aussi pour des actions plus adaptées aux pratiques professionnelles et aux spécificités de la collectivité.



## Plan régional en faveur de l'égalité Femmes-Hommes (PRSEFH)

En 2012, le Préfet de Région a convié la Ville d'Épinal à participer à l'élaboration d'un plan régional stratégique pluriannuel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce plan régional stratégique identifiait 2 priorités transversales :

- La production de données sexuées, incontournable pour une réelle visibilité des inégalités, mais également indispensable pour juger des avancées
- L'intégration de l'égalité dans la gestion des ressources humaines

À la suite de différentes rencontres à fréquence trimestrielle au sein de la Préfecture de Région, un plan pluriannuel a été élaboré et signé par les différents partenaires dont la Ville d'Épinal le 25 janvier 2013.

### 2.2 LES DOMAINES DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Avec près de 80 disciplines et plus de 100 associations ou clubs sportifs rassemblant 16.000 licenciés, Épinal est l'une des villes les plus sportives de France, qui a fait le choix de promouvoir une culture plus égalitaire. Près d'un Spinalien sur deux est licencié d'un club de sport

La Ville d'Épinal a subventionné, en 2019, **37 associations sportives**.

L'émancipation des femmes par la pratique sportive est également un objectif opérationnel du Contrat de Ville 2015-2020. Cet objectif a pour but d'augmenter la mixité dans la pratique sportive encadrée mais aussi dans les instances dirigeantes des associations sportives.

## Projet d'éducation à la citoyenneté par le sport

Parce que l'activité sportive est une école de vie, et fort de l'idée que sa pratique est un vecteur privilégié pour renforcer le lien social et encourager l'esprit de responsabilité, la Ville d'Épinal s'est engagée résolument dans des actions d'intégration citoyenne par le sport.

A partir de 2016, par le biais du projet « d'éducation à la citoyenneté par le sport », la Ville d'Épinal a déployé des actions d'insertion et de citoyenneté à travers l'apprentissage et la pratique de l'activité physique et culturelle, convaincu que le sport et la culture sont des moyens de socialisation et d'éducation, pour les jeunes. « **Faire plus que du sport** » est à la fois la philosophie et le leitmotiv de la Ville d'Épinal, dans son quotidien, son organisation et ses perspectives.

Ainsi, à travers la pratique du sport et la découverte de la culture, dans un cadre structuré et selon un programme établi, la Ville d'Épinal propose des actions citoyennes intégrées dans le fonctionnement usuel de sa politique. En marge du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, il s'agit de proposer des « ateliers » dispensant des réflexions, des animations et des exposés interactifs reposant notamment sur quatre thématiques que sont la Citoyenneté, la **Mixité**, l'Intégration et l'Education.

Porté par des associations culturelles, sociales, sportives ou éducatives, ce projet traite entre autre par le biais de la mixité **l'égalité entre les femmes et les hommes**.

La Ville d'Épinal valorise également la pratique citoyenne par le développement d'actions d'intégration par le sport, la culture, l'éducation et le social. Ainsi, le « **trophée citoyen** » récompense les meilleurs projets relatifs à ces thématiques en attribuant un prix afin d'aider les associations spinaliennes concernées à mettre en œuvre leur projet.



## Zoom sur les Foulées Roses et les Foulées des Barbus

La troisième édition des Foulées Roses Spinaliennes a eu lieu en octobre 2019 dans le centre-ville d'Épinal, par le Comité des Vosges de la Ligue contre le Cancer.

À cette occasion, une course non chronométrée et exclusivement réservée aux femmes a été organisée, afin de favoriser le dépistage des cancers féminins. Les bénéfices ont été reversés à la Ligue contre le Cancer. Véritable succès, près de 4 300 participantes étaient présentes.

De plus, le Comité des Vosges de la Ligue contre le Cancer a organisé également en novembre 2019 les « Foulées des Barbus », course exclusivement réservée aux hommes de tout âge qui a rassemblé environ 950 participants, et dont les fonds seront reversés à la lutte contre le cancer de la prostate.

### **2.3 PROMOTION DES DROITS, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES**

La Ville d'Épinal a mis en place des actions pour prévenir et lutter contre les violences sexistes à différents niveaux. Ces actions répondent à des objectifs variés : la prévention des violences, leur mesure, ou encore l'organisation et le financement de l'accompagnement des victimes.

#### **L'intégration des femmes issues des quartiers prioritaires**

Le quartier du Plateau de la Justice avec la Place d'Avrinsart, est un des quartiers prioritaires de la Ville d'Épinal. Des observations de terrain quant au fonctionnement et à la fréquentation de la place d'Avrinsart ont révélé des évolutions quant à la place des femmes issues de l'immigration.

Issues de toutes les générations, les femmes habitant dans ce quartier avaient évoqué avec les services de la ville le peu d'espace dédié aux rencontres entre femmes. Pour répondre aux attentes exprimées par ces femmes, la Ville a décidé d'accompagner les initiatives valorisant l'expression des femmes, leur visibilité dans l'espace social et la réalisation de leurs capacités.

La démarche mise en place rassemble un ensemble d'actions concrètes et à l'écoute des femmes visées, afin de créer avec elles et par elles les conditions optimales de leur intégration et de la communauté dans son ensemble.

Un véritable réseau de rencontres et d'échanges a été créé visant à :

- Briser l'isolement de ces femmes et leur permettre de sortir du quotidien
- Découvrir la réalité des institutions et de la société française en vue d'une transmission ultérieure aux enfants

La tenue des rencontres hebdomadaires a lieu chaque mardi après-midi avec une cinquantaine de personnes, ainsi qu'une soirée par mois rassemblant près de 90 participantes. Des sorties à vocation culturelle sont également organisées par la Ville (musées, bibliothèque, planétarium...).

### **Signature d'une Convention Départementale de Télé-protection des femmes**

Suite à la loi du 4 août 2014 un dispositif de télé-protection des femmes en grave danger a été mis en œuvre dans les Vosges. Ce dispositif est effectif depuis le 4 septembre 2015. Trois téléphones d'alerte sont actuellement en service, attribués et financés par l'État et par la Ville d'Épinal.

Au niveau opérationnel, le Parquet donne le Téléphone Grave Danger à la personne et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Vosges est chargé de l'accompagnement des victimes. Les téléphones d'alerte sont attribués sur décision du Juge des Libertés faisant suite à une décision judiciaire à l'encontre de l'auteur des violences d'interdiction d'entrer en contact avec la victime, que ce soit dans le cadre de la mise en examen ou suite à un jugement définitif.

Ce dispositif, rassurant pour les femmes victimes, permet de contacter discrètement, en cas de danger, une plateforme au personnel formé et dédié à ce dispositif, qui alerte les services de police et de gendarmerie. En cas d'appel, la plateforme peut entendre les bruits et conversations sans se faire entendre par l'auteur et géolocaliser la victime.

Une convention départementale relative à la mise en place du Dispositif de Télé-protection Grave Danger a été signée entre le Tribunal et la Ville d'Épinal, afin de financer ces appareils de Télé-protection à destination des femmes spinaliennes.

### 3. CONCLUSION

Depuis plusieurs années, la Ville d'Épinal s'inscrit dans une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de sa collectivité mais également de ses habitants. En effet, les femmes représentent 51% des agents permanents recensés au 31 décembre 2019 – soit 52 % des agents titulaires et 55 % des agents non-titulaires.

Une répartition égalitaire est également à noter au sein des catégories hiérarchiques puisque les femmes représentent 57 % des agents de catégorie A, 44 % des agents de catégorie B, et 52 % des agents de catégorie C. De plus, 31 % d'entre elles ont bénéficié en 2019 d'une décision d'avancement d'échelon ou de grade.

Par ailleurs, la Ville d'Épinal s'engage dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes de sa collectivité à travers la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines permettant pour les agents de concilier vie familiale et vie professionnelle (horaires flexibles, autorisation d'absence en cas d'enfant malade)

L'égalité entre les femmes et les hommes fait également partie intégrante des politiques publiques mis en œuvre par la collectivité. Divers projets sportifs, culturels ou sociaux ont ainsi vu le jour en depuis 2016 en faveur de la mixité et de la parité : « Faire plus que... ! » un projet d'éducation à la citoyenneté par le sport, le trophée citoyen, l'intégration des femmes issues des quartiers prioritaires, l'organisation de manifestations purement féminines ou masculines, ou encore la signature d'une convention départementale de télé-protection des femmes.



# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

---

R.O.B. 2021

## 4. L'analyse rétrospective

## 4.1.La synthèse de l'analyse rétrospective.

L'analyse rétrospective des finances de la Ville d'Epinal permet de développer les principes suivants :

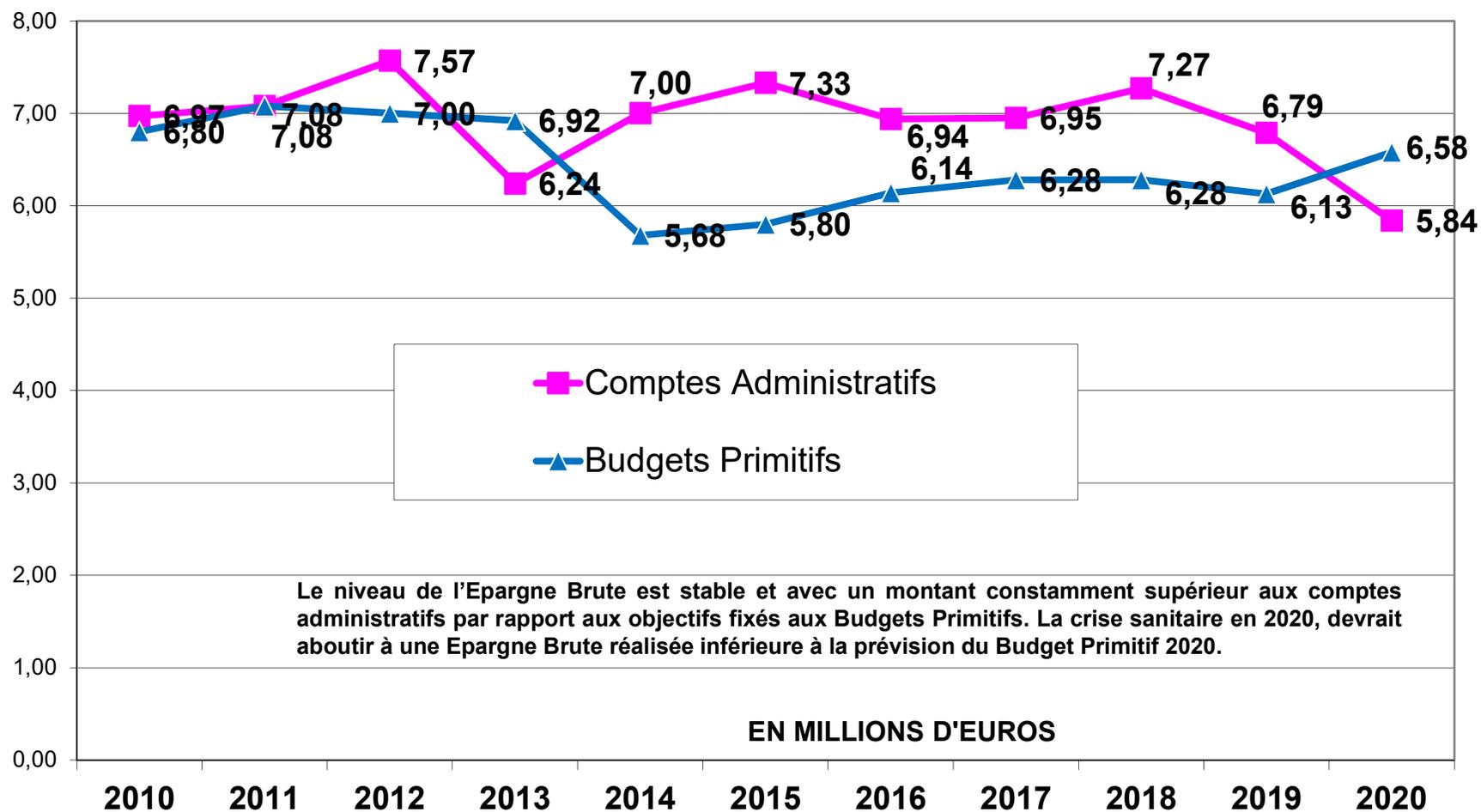
- En dépit d'une forte réduction de la DGF qui a engendré au final une perte cumulée de 17 millions d'euros entre 2014 et 2020, la Ville a maîtrisé son autofinancement défini par son Epargne Brute autour de 6 millions d'euros.
- La maîtrise de ses dépenses (dépenses des services, subventions versées aux associations et charges de personnel) a été assurée durant toute la période grâce à des efforts de gestion importants (réduction des dépenses des services, stabilisation des subventions versées aux associations, optimisation des charges de personnels) et à des arbitrages opportuns dans un contexte favorable pour la charge d'intérêt.
- Les recettes ont été valorisées par une recherche active de mécènes sur les manifestations, venant compenser la baisse régulière de certaines subventions.
- La construction de la Communauté d'Agglomération d'Epinal a permis de mutualiser les moyens, réduire les coûts de fonctionnement, et proposer de nouveaux services et équipements sur le territoire.
- La gestion très active de la dette a permis de réduire considérablement les frais financiers, grâce aux renégociations régulières et aux arbitrages opportuns.
- L'équilibre financier général a été assuré sans recourir à l'impôt sur toute la période.

Ces acquis constituent un socle sur lequel s'appuyer pour poursuivre la recherche d'une maximisation de l'autofinancement afin de préserver des marges de manœuvre essentielles pour financer le projet pluriannuel d'investissement à venir.

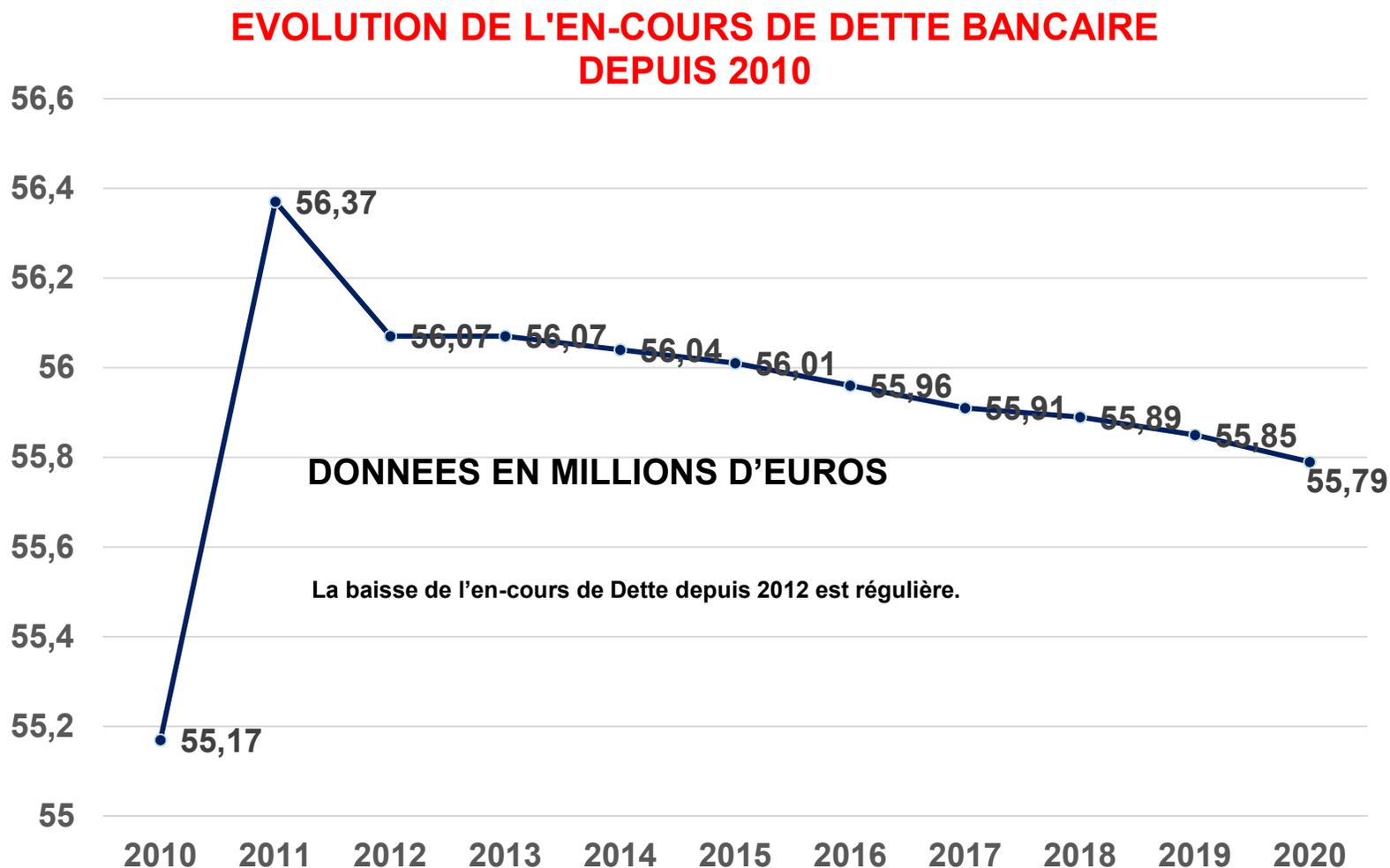
## 4.2.L'Epargne Brute.

Définition : L'Epargne Brute est la différence entre les recettes et les dépenses qui intègrent les charges d'intérêt de la dette.

### EVOLUTION DE L'EPARGNE BRUTE



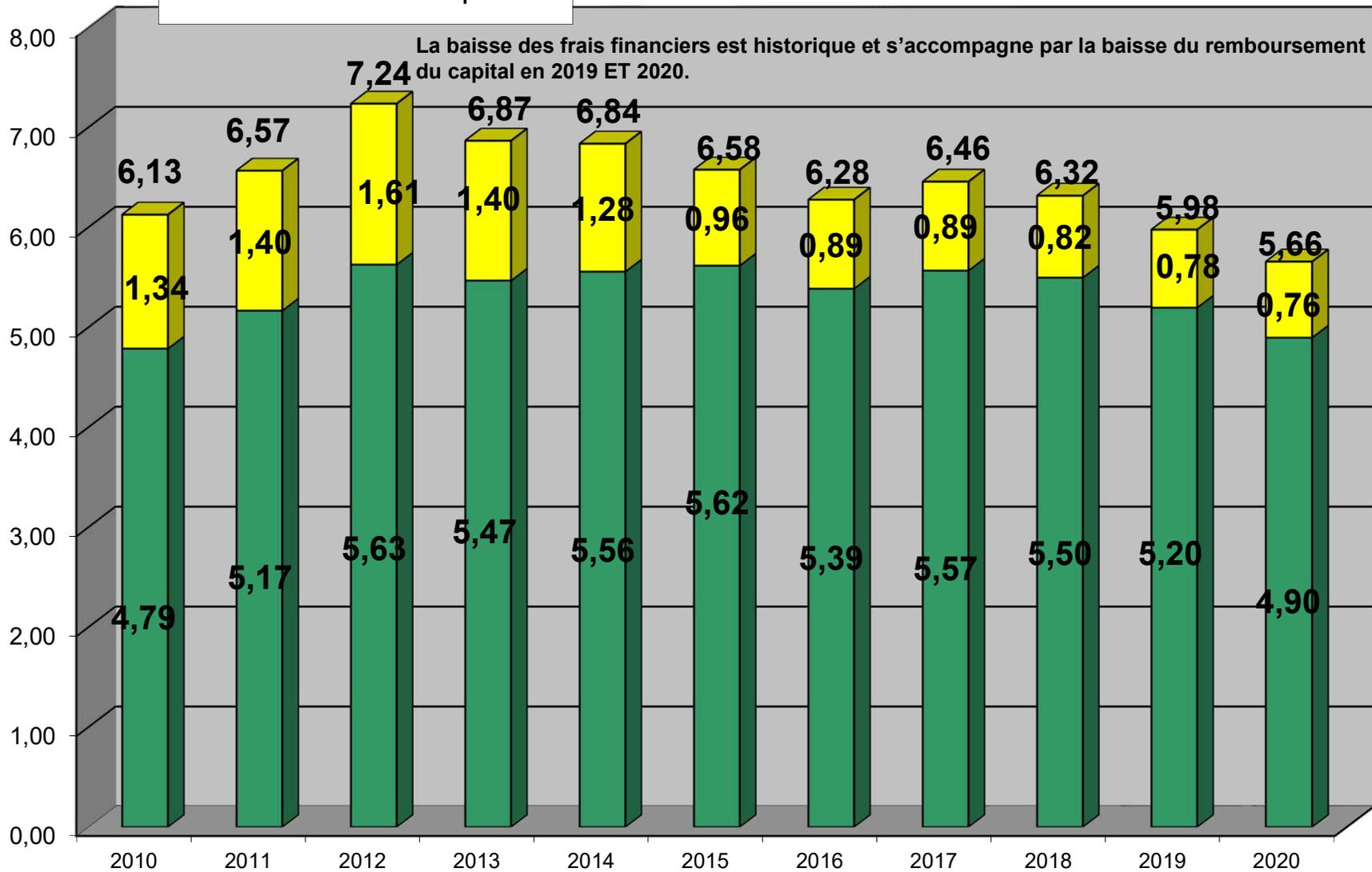
### 4.3. La gestion active de la dette.



# BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES TVA : L'EVOLUTION DE L'ANNUITE

Intérêt Capital

DONNEES EN MILLIONS D'EUROS



MOYENNE : CAPITAL 5,35 M€ / INTERETS 1,10 M€ / ANNUITE 6,45 M€

4. L'analyse rétrospective

**Dans le cadre d'un contrat passé avec la Société « Finances Actives » un audit externe de la dette de la Ville est régulièrement réalisé.  
La dernière synthèse est présentée dans les pages suivantes.**

---

# **Les caractéristiques de la dette de la Ville d'Épinal au 31/10/2020**



# Chiffres-clés au 31/10/2020

---

**La dette d'Epinal compte 62 lignes, contractées auprès de 13 établissements prêteurs.**

Caractéristiques de la dette au :	31/10/2020	31/12/2019
Votre dette est de	57 319 080 €	62 556 030 €
Son taux moyen s'élève à	1,29%	1,37%
Sa durée résiduelle moyenne est de	13 ans et 4 mois	12 ans et 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans	6 ans et 5 mois

Remarque : la baisse de l'en-cours de dette est liée au transfert de la dette du Budget Annexe Eau à la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

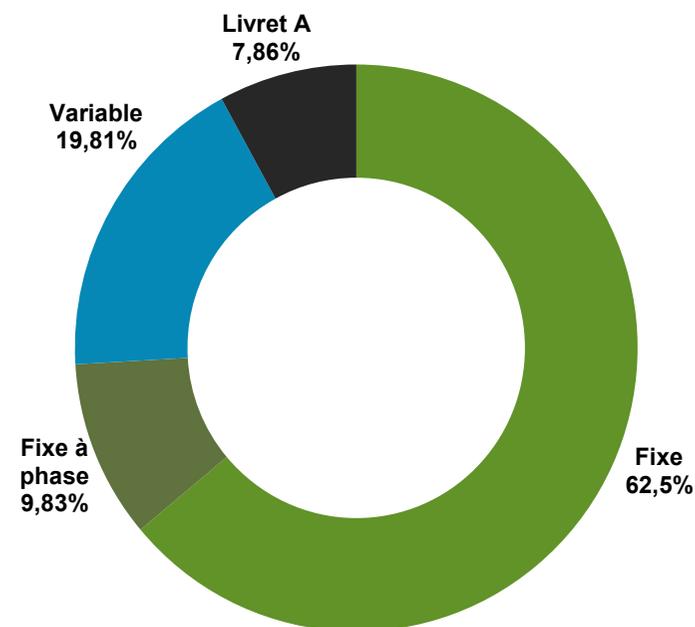
# Répartition de la dette par budget

Budgets	Capital Restant Dû (CRD)	% de l'encours	Taux moyen
<b>Budget Principal</b>	55 572 310 €	96,9%	1,27%
<b>Budget Forêt</b>	175 714 €	0,3%	2,13%
<b>Budget Locations Commerciales</b>	891 325 €	1,6%	1,73%
<b>Budget Gestion des Salles</b>	30 704 €	0,1%	3,64%
<b>Budget CCAS Principal</b>	563 346 €	1,0%	2,36%
<b>Budget CCAS Magnolias</b>	85 680 €	0,1%	0,0%
<b>Total</b>	<b>57 319 080 €</b>	<b>100%</b>	<b>1,32%</b>

# Structure de la dette au 31/10/2020 avec dérivés

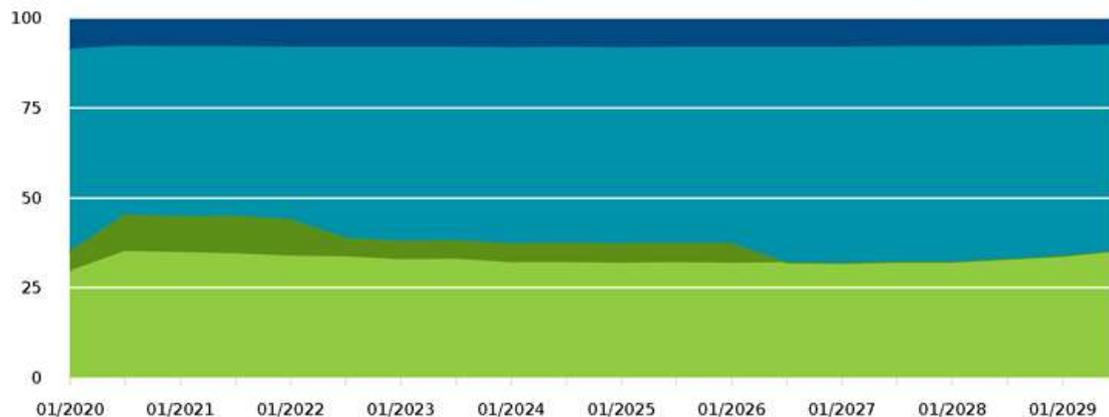
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360) : 1,29%

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	35 823 869 €	62,5%	1,38%
Fixe à phase	5 635 654 €	9,83%	1,29%
Variable	11 355 994 €	19,81%	1,03%
Livret A	4 503 563 €	7,86%	1,19%
<b>Total</b>	<b>57 319 080 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>1,29%</b>



# Une bonne répartition du risque de taux...

## Évolution du risque de taux hors swap



## Évolution du risque de taux avec swap



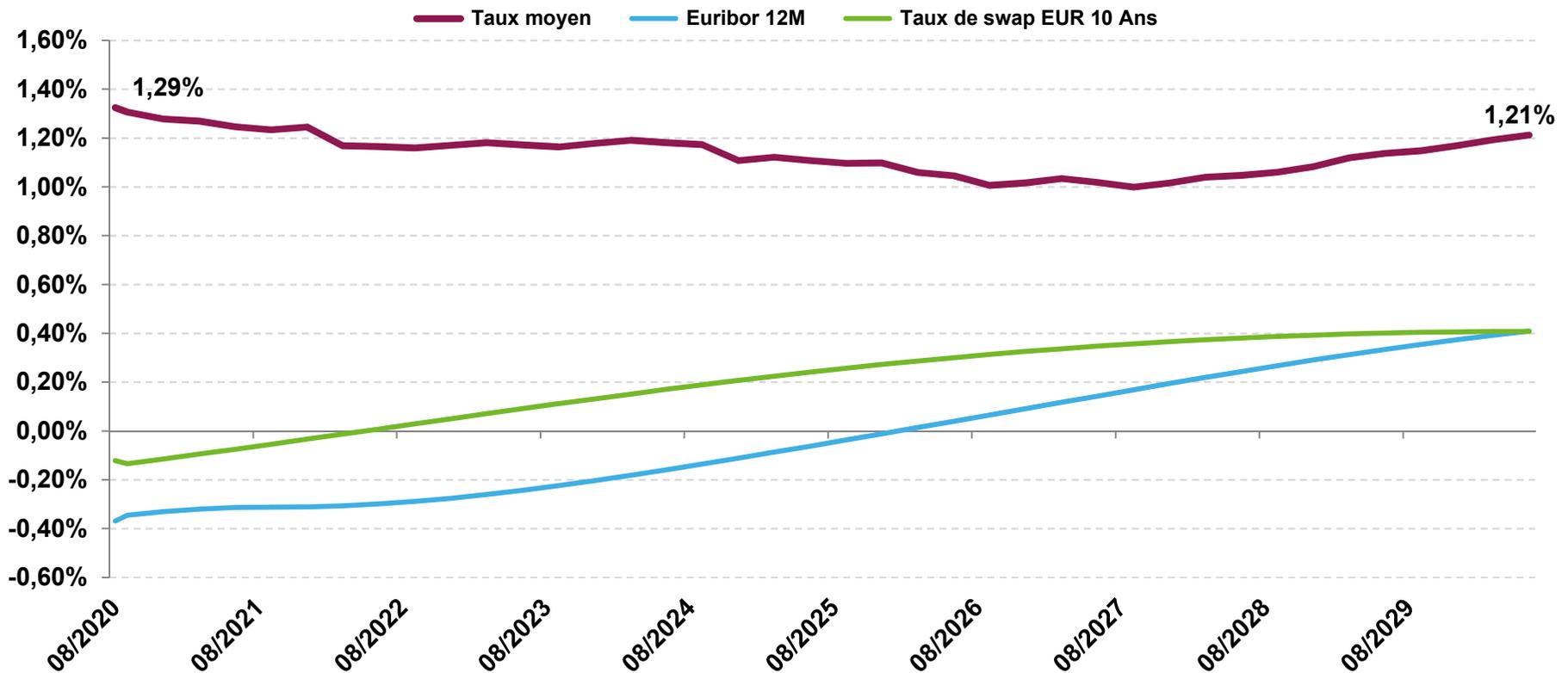
Finance Active recommande aux collectivités de détenir entre 25% et 50% de dette à taux variable. **Les emprunts à taux variables permettent d'apporter de la souplesse dans la gestion de la dette (indemnités de remboursement anticipé moins onéreuses et possibilité de passage à taux fixe sans frais) mais également de bénéficier du contexte historiquement bas des taux courts.**

Ces opérations de swap ont pour effet de fixer 15 415 166 € d'emprunts initialement payeurs variables, soit près de 26,9% de votre encours de dette au 31 octobre 2020

31/10/2020	Fixe	Variable
Hors swap	35,6%	46,7%
Avec swap	62,5%	19,8%

# ...qui contribue à l'amélioration du taux moyen de la dette

Date	31/10/2020	31/12/2019
Taux moyen de la dette (taux annuel, base 30/360)	1,29%	1,37%

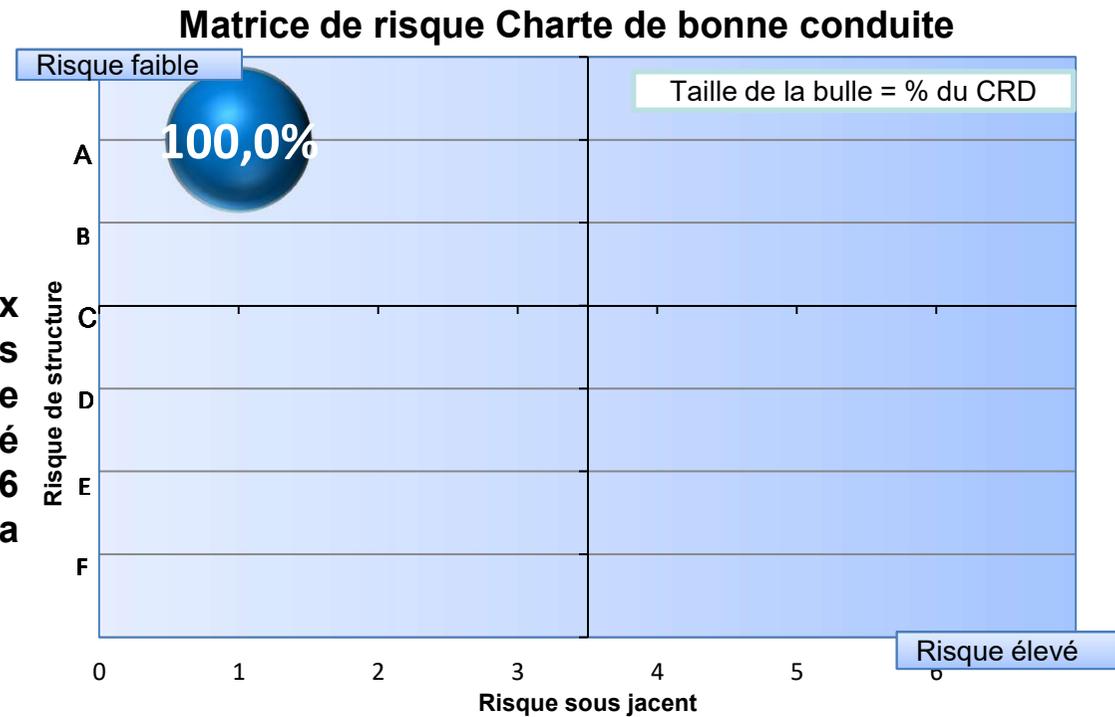


Anticipations réalisées dans les conditions de marché du 31/10/2020

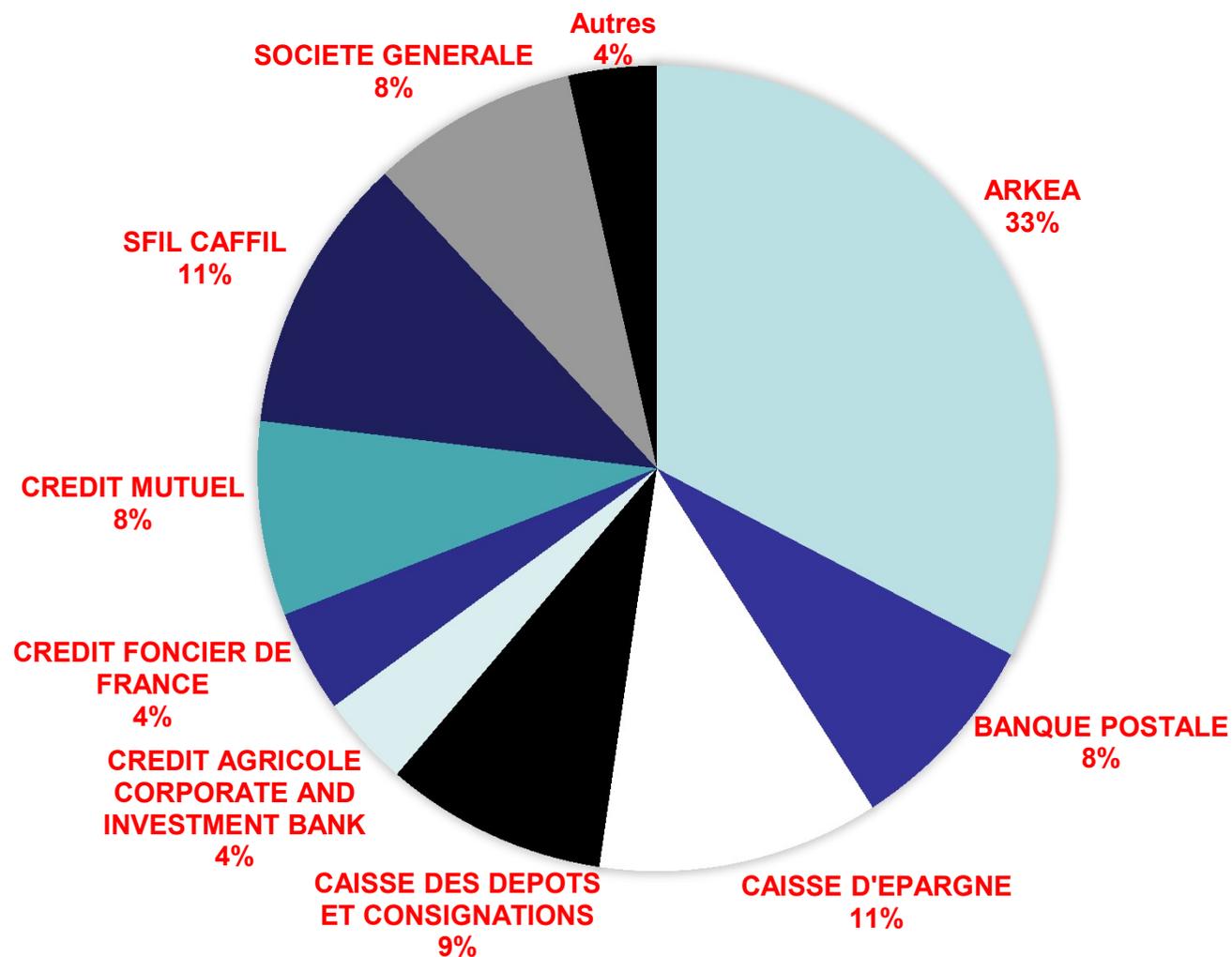
# Répartition des risques (Charte de bonne conduite)

**Produits non structurés : 100,0 %**

**La Ville d'Épinal a limité le recours aux emprunts structurés et n'a jamais accepté des offres risquées de financements. Un seul contrat structuré a été accepté : il a été renégocié en 2016 pour obtenir un taux fixe de 0,21 % sur la durée résiduelle du prêt de 7 ans.**

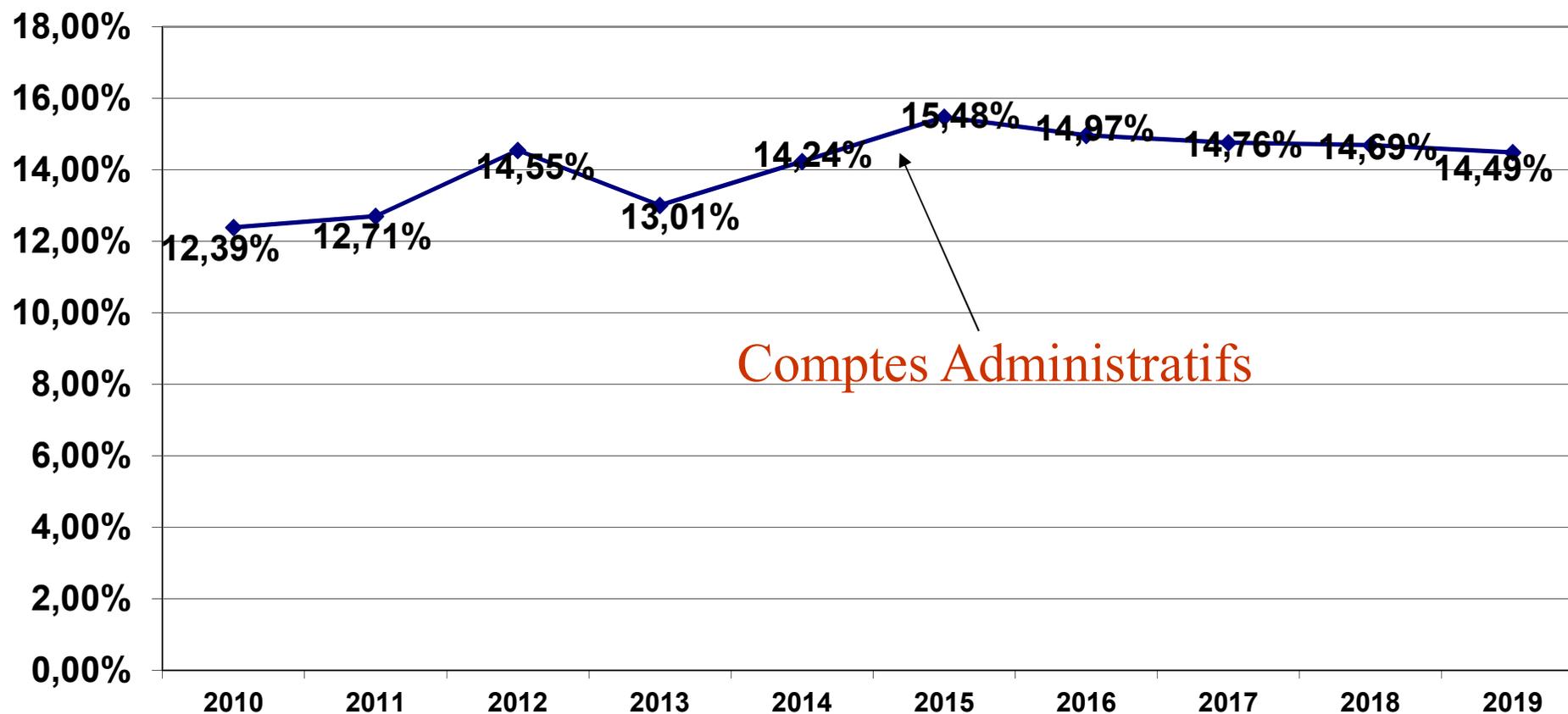


# Répartition de la dette par établissement prêteur



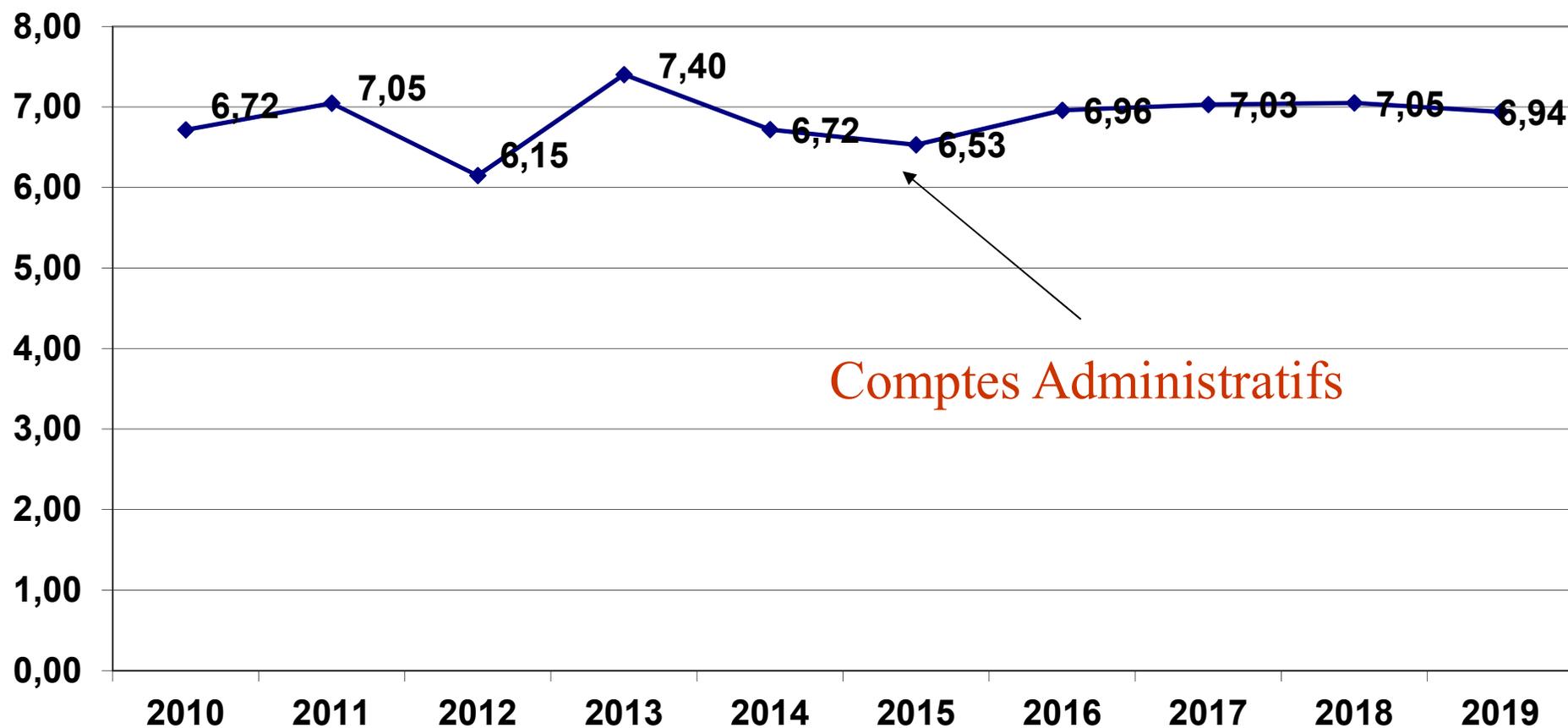
# Point sur les ratios : le taux d'épargne.

Il s'agit de l'indicateur de risque : **Epargne Brute / Recettes Réelles de Fonctionnement**. Aux budgets primitifs, le taux d'Epargne s'améliore depuis 2014. Aux comptes administratifs, le ratios est constamment supérieur aux prévisions des budgets primitifs. L'épargne brute dégagée représente environ 14,5 % des recettes réelles de fonctionnement.



# Point sur les ratios : la capacité de désendettement.

Il s'agit de l'indicateur de performance : **dette bancaire long terme / Epargne Brute**. Aux budgets primitifs, la capacité de désendettement poursuit sa baisse depuis 2014. La Ville peut rembourser en 7 années environ d'épargne brute la totalité de sa dette. Cette durée est bien inférieure au seuil considéré comme sensible de 13 ans.



# Point sur les ratios : la dette par habitant

Il s'agit de l'indicateur le plus souvent communiqué : dette long terme / Population INSEE de la commune. L'en cours de la dette de la Ville étant stable, il est présenté un comparatif aux derniers comptes administratifs des communes

RATIO DETTE PAR HABITANT EN €uros/Habitant			
Moyenne de la strate 20 000 - 50 000 hbt - Sur les Budgets Principaux			
EPINAL	VOSGES	GRAND EST	NATIONAL
1631	1626	1174	1028

Sources DDFIP 2019 Mis en ligne le 01/08/19

Cet indicateur est structurellement plus élevé que la moyenne régionale et nationale. Malgré le désendettement passé de plus de 10 millions d'euros depuis le début des années 1990, la Ville a conservé un en-cours plus important que dans les communes de la même strate. Il correspond à un haut niveau d'équipement pour rendre un service plus élevé à la population. Toutes les activités gérées initialement par la Ville et désormais par la Communauté d'Agglomération telles que les piscines, la patinoire ... ne se sont pas traduites par un transfert de la dette correspondante. L'intérêt était de ne pas impacter négativement le calcul de l'Attribution de Compensation qui aurait été définitivement réduit à hauteur de la dette transférée. Une fois la dette correspondant à ces équipements définitivement remboursée, **il n'aurait pas été possible d'augmenter de nouveau cette Attribution de Compensation**. Il s'agit donc d'un arbitrage réalisé pour préserver le niveau d'épargne brute de la ville. Enfin, le transfert des compétences des budgets annexes Eau et Assainissement s'est traduit par un transfert de la dette à la Communauté d'Agglomération. Mais il s'agit de transferts de deux budgets annexes, sans incidence sur l'indicateur présenté ci-dessus sur les seuls budgets principaux des communes.

# Synthèse et recommandations pour la dette de la Ville d'Épinal

---

## ▲ Synthèse de la dette au 31/10/2020 :

- ▲ La dette de la Ville d'Épinal est composée de 62 lignes pour un capital restant dû de 57 319 080 € au 31/10/2020.
- ▲ Le taux moyen de la dette est compétitif et s'établit à 1,29% pour une durée de vie résiduelle de 13 ans et 4 mois.
- ▲ L'encours est composé à 62,5% d'emprunts à taux fixe (après swap), permettant une bonne visibilité sur les flux futurs. 19,8% de l'encours correspond à la dette à taux variable classique (Euribor) dont le taux moyen s'élève à 1,03%.
- ▲ Votre dette est indexée à 100% sur le risque le plus faible possible (1A) au sens de la Charte de Bonne Conduite.

## ▲ Les actions à mener sur le stock de la dette de la Ville :

- ▲ **Dette à taux fixe** : aucune opportunité de refinancement.
- ▲ **Dette à taux variable** : possibilité de renégocier certains contrats à taux variable basé sur le taux du livret A..



# Retour de la stratégie à taux variable en attendant l'accalmie du marché

- ▲ Le confinement provoqué par la crise du Covid-19 fragilise toute l'économie et **augmente le risque de crédit pour les prêteurs**.
- ▲ Ainsi, bien que le coût de la liquidité soit toujours négatif ou proche de zéro, **les taux proposés par les banques ont doublé voire triplé** dans certaines régions du fait de la progression très importante des marges bancaires.
- ▲ S'il est constaté une augmentation des marges lors des consultations bancaires, il est préférable ne pas emprunter à taux fixe afin de ne pas « cristalliser » la marge élevée de la banque. **Le recours aux taux variables pourrait donc s'avérer plus opportun**, notamment avec des indemnités de remboursement anticipé faibles ou nulles.
- ▲ La Ville d'Epinal profitera éventuellement d'une possibilité dans le futur de **renégocier cette marge** si le marché bancaire du secteur public retrouve son état d'avant crise.
- ▲ Toutefois, il est recommandé à la Ville d'Epinal de **ne pas aller au-delà de 40% de dette à taux variable** dans son encours de dette par soucis de répartition des risques.
- ▲ Le contexte de marché reste toujours favorable à la mise en place d'opérations de couverture.

	Taux Fixe	Taux variable
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ <b>Visibilité des prochaines échéances</b></li> <li>▲ Couverture contre une montée des taux</li> <li>▲ Contournement du taux minimum à 0% implicite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ <b>Souplesse de gestion</b></li> <li>▲ Condition de remboursement anticipé avantageuses</li> <li>▲ Possibilité de passage à taux fixe contractuelle</li> <li>▲ Profiter du contexte de taux historiquement bas</li> </ul>
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ <b>Rigidité dans la gestion</b></li> <li>▲ Indemnité de sortie actuarielle</li> <li>▲ Coût d'opportunité en cas de baisse des taux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ <b>Exposition à une hausse des taux</b></li> <li>▲ Incertitude sur le montant des intérêts</li> <li>▲ Taux minimum à 0,00% pour la majorité des offres</li> </ul>

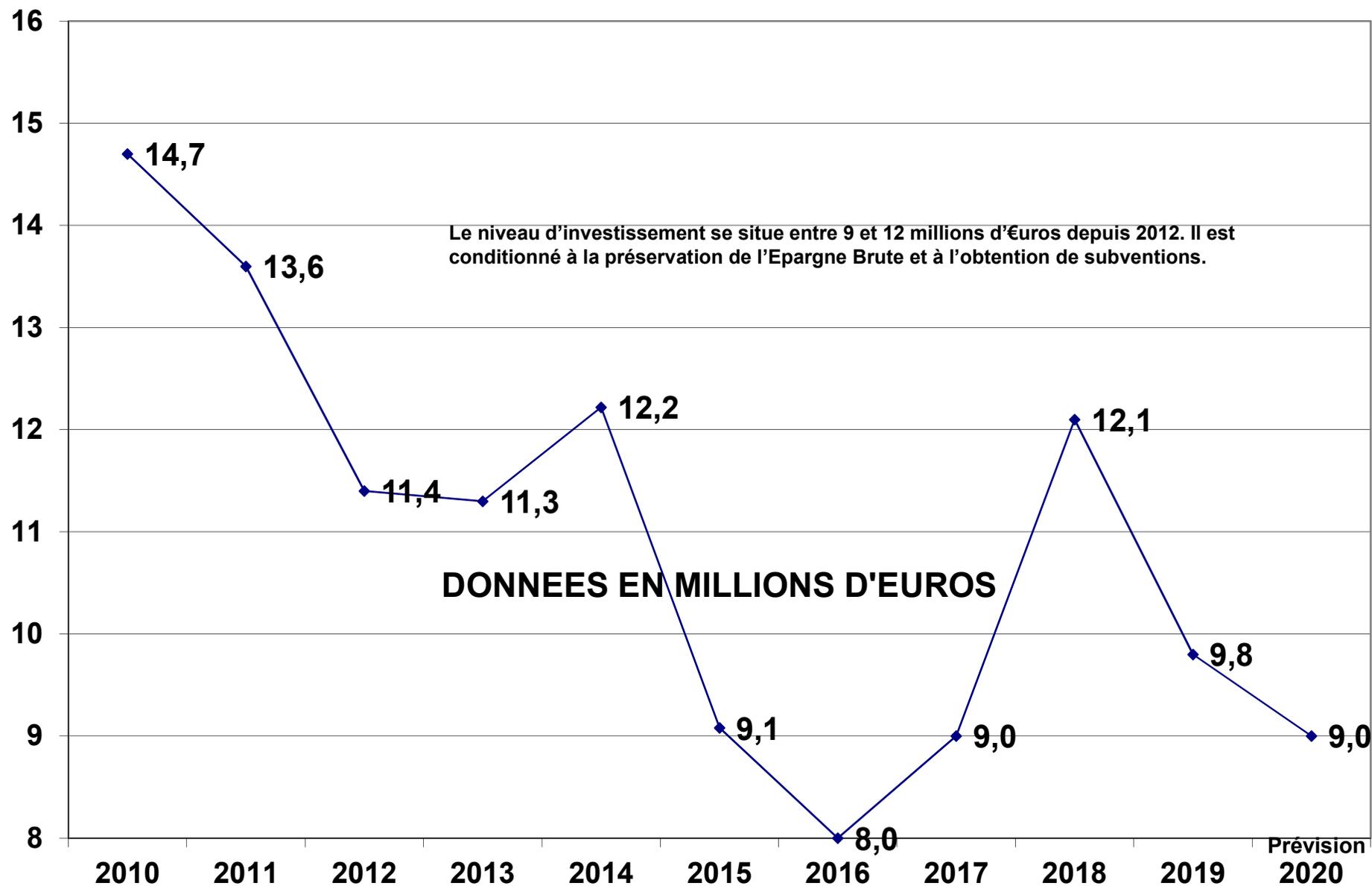
# Point sur les autres engagements financiers

Les portages financiers constituent un outil indispensable à la réalisation d'opérations structurantes. Ces opérations seraient automatiquement différées sans ces portages. De plus, le coût de gestion est faible, 1% voire 0 % dans le cadre de réhabilitation des friches industrielles ou de renouvellement urbain.

Engagements pluriannuels - Portages financiers					
EPFL - SOLOREM					
Financier	Objet	Montant du portage en TTC	TOTAL REGLE AVANT 2021	Reste à régler	Fin de l'engagement
EPFL	Centre des 4 Nations	1 577 875,52	1 577 875,79	0,00	30/06/2020
EPFL	11 AU 17 Rue St Michel	742 818,20	742 818,20	0,00	30/06/2020
EPFL	Démolitions Rue St Michel	633 468,53	143 135,00	490 333,53	31/12/2024
EPFL	Acquisition site Bragard	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00	En 2026
	<b>Total EPFL</b>	<b>4 104 162,25</b>	<b>2 463 828,99</b>	<b>1 640 333,53</b>	
SOLOREM	Zac Laufromont	3 927 833,00	2 200 000,00	1 727 833,00	21/12/2022
	<b>Total Général</b>	<b>8 031 995,25</b>	<b>4 663 828,99</b>	<b>3 368 166,53</b>	

Si l'on consolide à la dette bancaire, le portage représente 0,43 année en plus de la capacité de désendettement.

## 4.4. L'investissement.



## 4.5. Focus sur l'évolution pluriannuelle de certains postes :

### *Côté dépenses en consolidé*

La présentation de l'évolution pluriannuelle des deux principales dépenses de fonctionnement permet de démontrer que les dépenses des services et de personnel sont parfaitement maîtrisées.

#### • Les Dépenses des services en M€ (Intégrant les transferts de services de l'Etat et les dépenses d'investissement vers le fonctionnement) :

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
13,32	13,64	13,65	13,60	13,32	12,76	12,95	12,95	12,83	13,20	12,50
Evolution 2019 – 2020 : -5,30 % Inflation : 0,20 % en 2020										
Evolution 2010 – 2020 : - 0,63 %										

#### • Les charges nettes de personnel en M€:

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
29,73	28,82	29,87	27,78	26,89	26,58	26,44	27,18	27,09	27,81	28,02
Evolution 2019 – 2020 : +0,76 % nets.										
Evolution 2010 – 2020 : -0,59 %										

## Focus sur l'évolution pluriannuelle de certains postes :

### *Côté recettes en consolidé*

#### • Les recettes d'exploitation ( billetteries, ... ) Budget Principal et annexes TVA (Comptes 70 + 75) :

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
6,03	6,35	7,38	6,92	7,23	7,50	6,97	7,03	7,11	7,84	6,96
Evolution 2019 à 2020 : -11,22 % Impact de la crise sanitaire										
Evolution 2010 – 2020 : +1,44 %										

#### Les subventions ( Comptes 747) sans le FPIC:

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
3,18	3,18	3,05	2,03	2,05	2,05	2,15	2,35	2,29	3,00	3,09
Evolution 2019 – 2020 : +3,00 %										
Evolution 2010 – 2020 : -0,29 %										

Il faut noter :

- une baisse continue de la principale subvention de fonctionnement, le contrat jeunesse de la CAF, à présent stabilisée jusqu'en 2022.
- Une hausse du mécénat.

## Focus sur l'évolution de certains postes : *Côté recettes ( suite )*

### •Dotations de l'Etat ( DGF – DSUCS – DNP – DSI – DGD ) :

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
11,90	11,72	11,66	11,60	11,30	10,75	10,13	9,85	10,01	10,07	10,10

Progression 2019 – 2020 : **+0,30 %**.

Progression 2010 – 2020 : **- 1,63 % Forte baisse de la DGF.**

Pour la DSU : +19% à 2,82 M€ en 2015, +15% à 3,25 M€ en 2016, +7 % à 3,48 M€ en 2017, + 4% à 3,62M€ en 2018, +3% à 3,74 M€ en 2019 et +6% à 3,86 M€ en 2020.

### •Impôts Directs Ménages \* ( Comptes 7311 - 739118 ) :

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
16,99	16,03	16,54	17,29	17,43	17,92	17,88	16,98	17,19	17,48	17,68

Progression 2019 – 2020 : **+1,14 %**

Progression 2010 – 2020 : **+0,40 % \***

\*La progression de **+0,40%** entre 2010 et 2020 est liée à la baisse des taux communaux réalisée dans le cadre du pacte de neutralité fiscale.

### •Dotations de Compensations pour exonération d'impôts ( Comptes 748314 - 74833 – 74834 – 74835 ) :

CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
1,72	1,71	1,61	1,52	1,42	1,38	1,14	1,42	1,43	1,49	1,55

Progression 2019 – 2020 : **+4,03 %**

Progression 2010 – 2020 : **- 1,04 %**

**Dont : Taxe d'habitation : +4,83% +66 093 € à 1 435 245 € en 2020 ;**

**Taxe foncière : +0,66% +773 € à 118 509 € en 2020 ;**

# Le Rapport d'Orientation Budgétaire

---

R.O.B. 2021

## 5. L'analyse prospective

## Introduction : Les Hypothèses proposées

**Le scénario proposé est bâti à périmètre constant avant la réforme de la Taxe d'Habitation. Les hypothèses d'évolution des postes sont les suivantes :**

### ***En dépenses :***

Charges de Personnel : +1,50 % par an

Charges des services : + 0,50 % par an

### ***En recettes :***

Produit Fiscal : +1 % en 2021 et 1,30 % les années suivantes (A périmètre constant avant la réforme de la Taxe d'habitation)

DGF : baisse constante d'environ 40 000 € par an estimée du fait des ponctions réalisées par l'Etat pour financer d'autres contributions aux collectivités locales.

DSU : hausse constante de 100 000 € par an

Compensation fiscale : stabilité

Recettes des services : + 1,50 % par an

A noter : après le transfert des budgets annexes Eau et Assainissement à la Communauté d'Agglomération, les deux derniers budgets annexes Gestion des Salles et Locations Commerciales seront transférés dans le Budget Principal. **A partir de 2021, il n'y aura plus qu'un seul budget principal et aucun budget annexe.**

## 5.1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

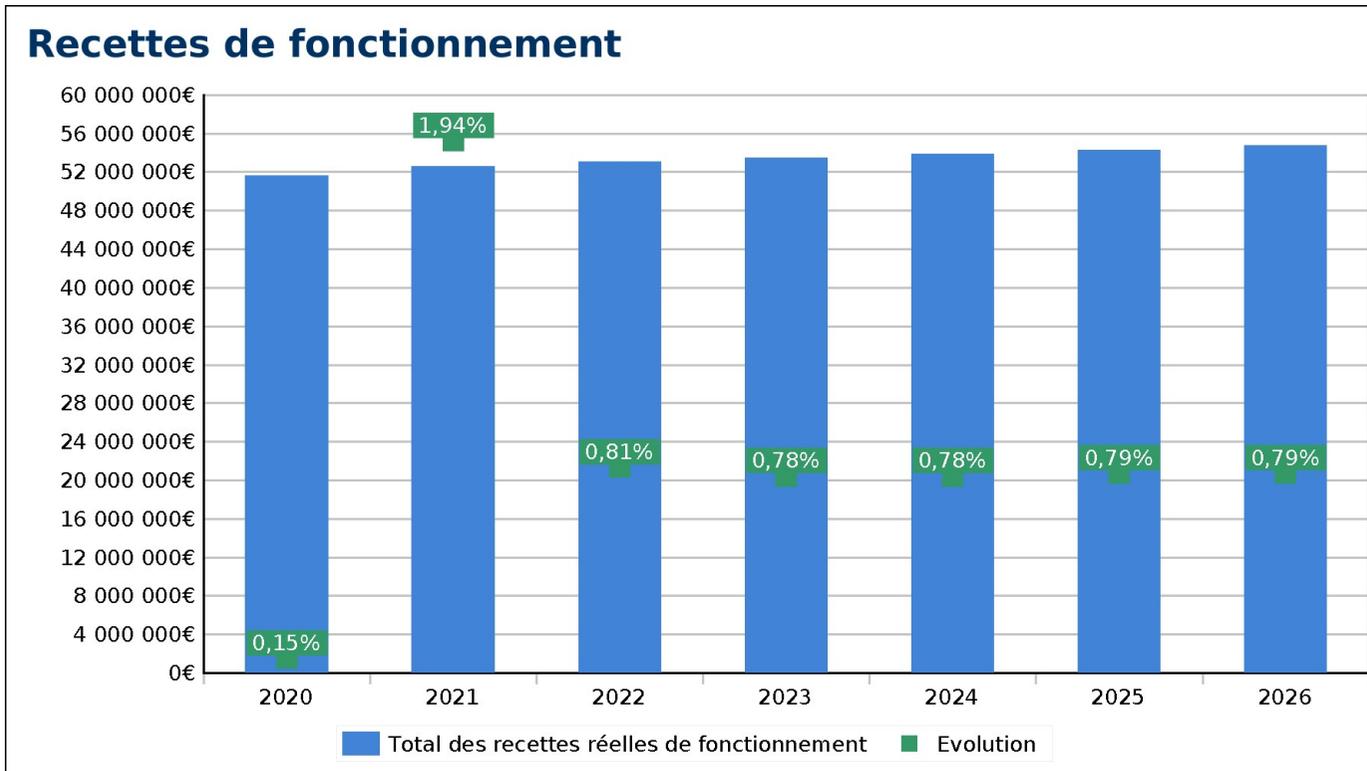
### 5.1.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	51 621 652	0,15 %	1 557
2021	52 624 087	1,94 %	1 588
2022	53 049 609	0,81 %	1 600
2023	53 461 346	0,78 %	1 613
2024	53 879 841	0,78 %	1 625
2025	54 303 150	0,79 %	1 638
2026	54 729 815	0,79 %	1 651

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,98 %	6,02 %



### Les principales recettes de fonctionnement

**Produits de la fiscalité directe :** La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties hors rôles supplémentaires).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
17 676 296	17 853 059	18 085 149	18 320 256	18 558 419	18 799 679	19 044 075

**Produits de la fiscalité indirecte :** La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation,,,...).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
10 924 066	11 064 066	11 085 466	11 107 080	11 128 910	11 150 959	11 173 228

**Dotations :** Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
14 201 290	14 336 962	14 388 994	14 434 010	14 472 512	14 512 512	14 552 512

**Autres recettes :** Elles comprennent notamment les produits des services,, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
8 820 000	9 370 000	9 490 000	9 600 000	9 720 000	9 840 000	9 960 000

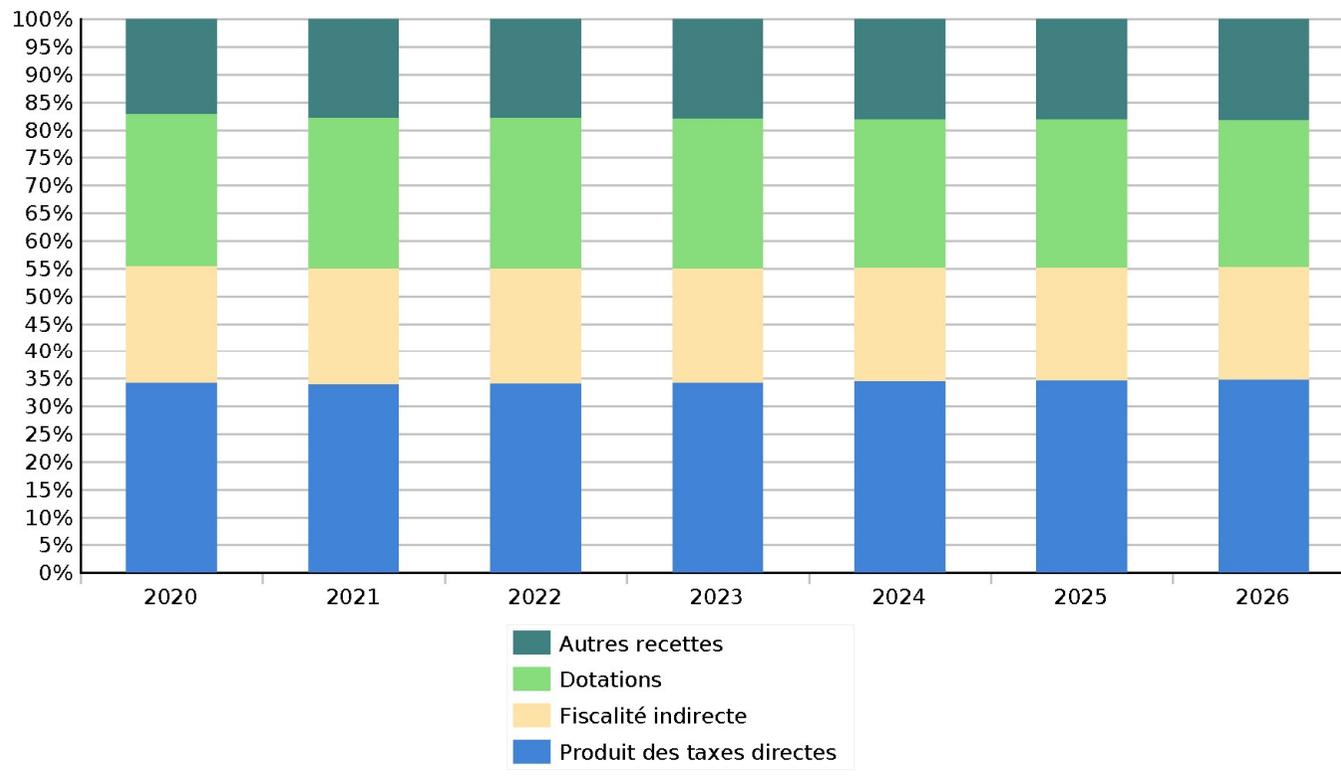
**L'évolution de la fiscalité directe** correspond à la revalorisation nominale fixée par hypothèse à +1% en 2021 puis +1,5 % après 2021,

**L'évolution de la fiscalité indirecte** est plus aléatoire avec la taxe additionnelle sur les droits de mutation très dépendante de l'évolution de la conjoncture économique et une taxe sur électricité dépendante également du volume de consommation réalisé sur le territoire, enfin l'attribution de compensation de 8,48 M€ reste inchangée sur toute la période : l'évolution retenue n'est que de +0,20 % par an à partir de 2021,

**Les Dotations de l'Etat :** La DSU devrait progresser de 100 000 € par an, et la DGF poursuivre sa baisse de 20 000 € au titre d'un prélèvement réalisé chaque année pour financer d'autres dotations de solidarité DSU – DSR. La progression après 2021 serait de +0,30 %, Cette évolution sera remise en cause avec la fin de la taxe d'habitation qui impliquera une réforme des critères de ventilation des Dotations de l'Etat selon l'évolution de la richesse fiscale de chaque collectivité.

**Les autres recettes :** Il s'agit principalement des recettes des services, l'évolution après 2021 se situerait à +1,20 %, en phase avec l'évolution à terme de l'inflation.

## Répartition des recettes de fonctionnement



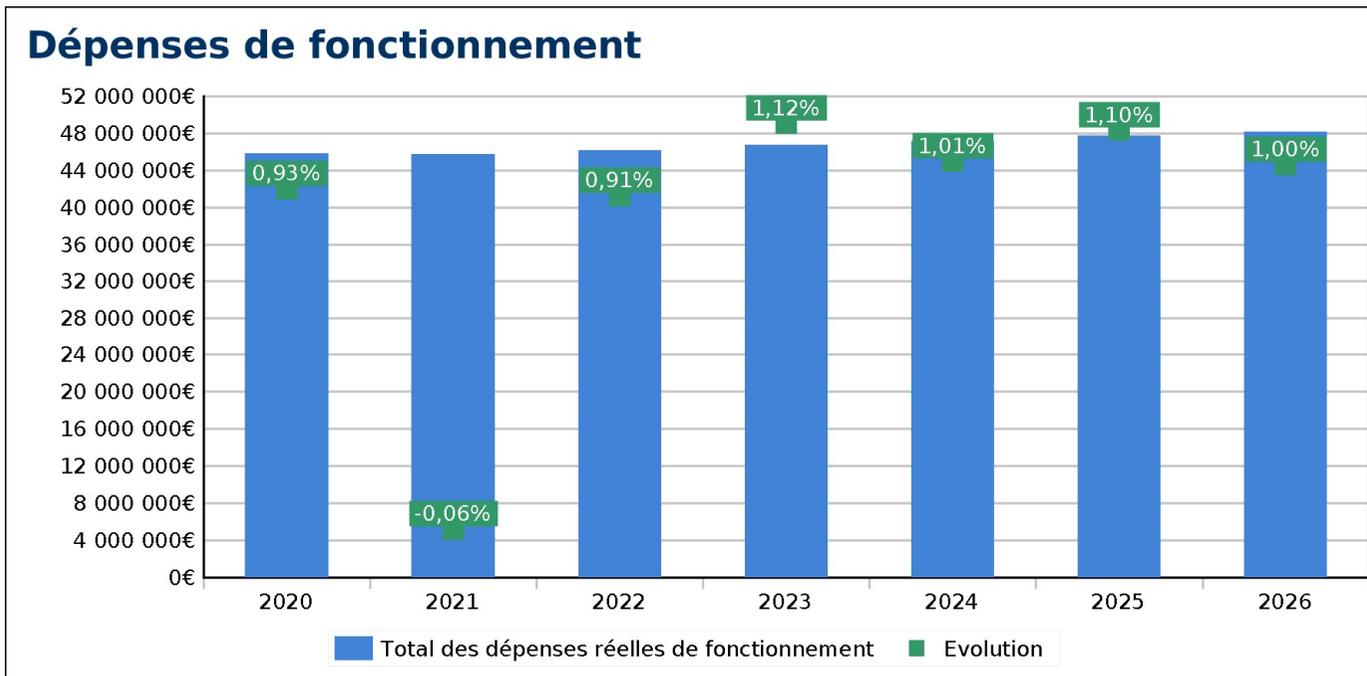
### 5.1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	45 784 433	0,93 %	1 381
2021	45 759 132	-0,06 %	1 380
2022	46 175 590	0,91 %	1 393
2023	46 694 131	1,12 %	1 409
2024	47 165 606	1,01 %	1 423
2025	47 684 033	1,1 %	1 439
2026	48 160 709	1 %	1 453

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	0,85 %	5,19 %



### Les principales dépenses de fonctionnement

**Charges de personnel** : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
28 330 000	28 280 000	28 700 000	29 140 000	29 570 000	30 020 000	30 470 000

**Dépenses des services** : Elles comprennent les dépenses des chapitres 011 et 65 sauf 6574 subventions, la progression annuelle serait DE 0,5 %

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
12 500 000	12 580 000	12 650 000	12 710 000	12 770 000	12 840 000	12 900 000

**Subventions** : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
4 190 000	4 220 000	4 200 000	4 220 000	4 200 000	4 220 000	4 200 000

**Intérêts de la dette** : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective. Les ICNE compris.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
749 433	664 132	610 590	609 131	610 606	589 033	575 709

La maîtrise de l'équilibre général est conditionnée par la maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement :

- **Les charges de personnel** qui représentent près de 59 % des charges réelles de fonctionnement, La hausse est fixée à 1,5 % dans cette prospective, soit la progression maximale possible.
- **Les dépenses des services** doivent rester en dessous d'un seuil de 13 M€ en tenant compte des nombreux transferts d'investissement vers le fonctionnement réalisés ces dernières années pour près d'un million d'euros, et avec l'impact favorable d'une faible inflation.
- **Les dépenses de subventions versées aux associations** doivent être stabilisées autour de 4,2 M€, elles comprennent la subvention au CCAS pour 0,7 M€.
- **La charge d'intérêt** reste fortement réduite dans un contexte historique de taux bas qui devrait se prolonger.

## 5.2 - LA FISCALITE DIRECTE

### 5.2.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.  
Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

Années	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2020	40 529 000	42 478 000	150 700
2021	40 934 290	42 902 780	152 207
2022	41 466 436	43 460 516	154 186
2023	42 005 499	44 025 503	156 190
2024	42 551 571	44 597 834	158 221
2025	43 104 741	45 177 606	160 277
2026	43 665 103	45 764 915	162 361

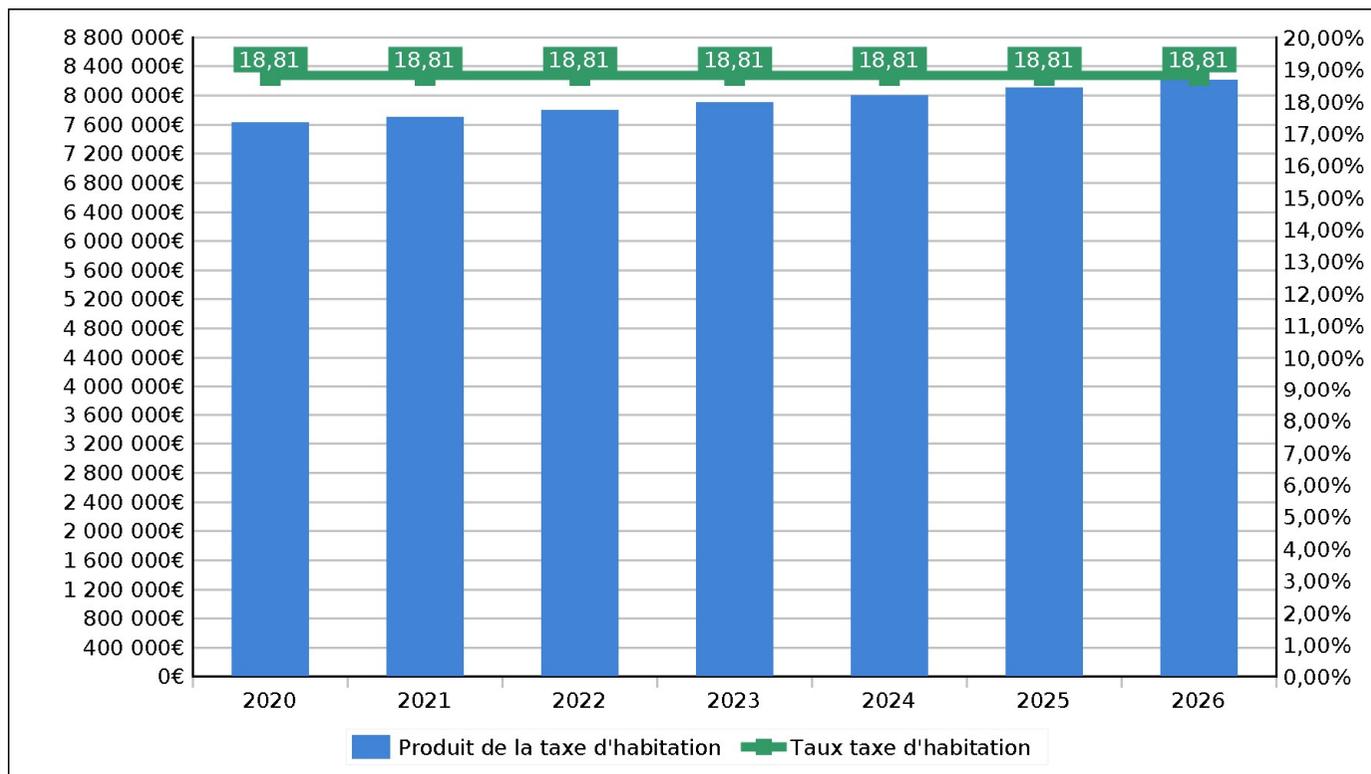
### 5.2.2 - Evolution des taux et des produits

TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2020	40 529 000	0,88 %	7 623 505	0,88 %	18,81 %	0 %
2021	40 934 290	1 %	7 699 740	1 %	18,81 %	0 %
2022	41 466 436	1,3 %	7 799 837	1,3 %	18,81 %	0 %
2023	42 005 499	1,3 %	7 901 234	1,3 %	18,81 %	0 %
2024	42 551 571	1,3 %	8 003 950	1,3 %	18,81 %	0 %
2025	43 104 741	1,3 %	8 108 002	1,3 %	18,81 %	0 %
2026	43 665 103	1,3 %	8 213 406	1,3 %	18,81 %	0 %

Les taux d'imposition sont inchangés durant toute la période. L'évolution des bases dépend seulement de la revalorisation nominale décidée chaque année par la Loi de Finances.  
Cette revalorisation suit en principe l'inflation ou peut être différente selon les arbitrages fixés par le Parlement.

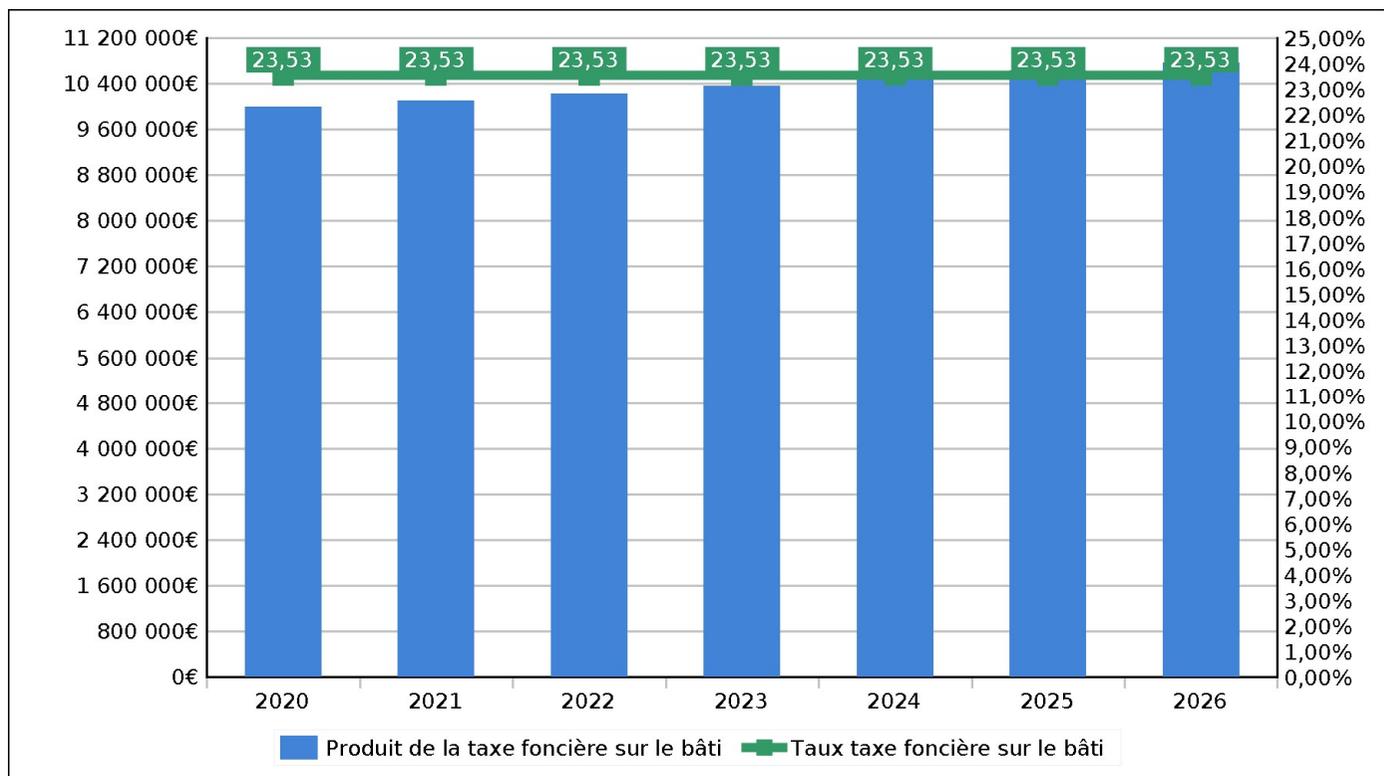
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et de ses composantes et de l'évolution du taux de taxe d'habitation



L'évolution du produit fiscal est calculé à périmètre constant de 2020, A partir de 2021, la taxe d'habitation restant payée par les contribuables concernés sera directement versée à l'Etat. Les communes percevront à la place, la taxe foncière du département, avec un produit global qui correspondra à celui de l'ancienne taxe d'habitation perçue par les communes. La neutralité de ce transfert serait en principe assuré. Une évaluation de cette réforme sera réalisée après la fin de taxe d'habitation perçue sur les 20% de ménages les plus aisés en 2022.

**TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :**

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2020	42 478 000	1,21 %	9 995 073	1,21 %	23,53 %	0 %
2021	42 902 780	1 %	10 095 024	1 %	23,53 %	0 %
2022	43 460 516	1,3 %	10 226 259	1,3 %	23,53 %	0 %
2023	44 025 503	1,3 %	10 359 201	1,3 %	23,53 %	0 %
2024	44 597 834	1,3 %	10 493 870	1,3 %	23,53 %	0 %
2025	45 177 606	1,3 %	10 630 291	1,3 %	23,53 %	0 %
2026	45 764 915	1,3 %	10 768 485	1,3 %	23,53 %	0 %



Cette taxe foncière bâtie sera complétée à partir de 2021 du produit versé au département au taux de 25,65 %. Comme ce taux de 25,65 % est supérieur au taux de la taxe d'habitation de la Ville de 18,81 %, le surplus de produit fiscal viendra abonder un fonds national. De plus, dans le cadre du plan de relance, les entreprises bénéficieront d'un abattement de taxe foncière : la perte de produit fiscal pour les communes sera intégralement compensé par un prélèvement sur les recettes du budget de l'Etat.

## 5.3 - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS EN FONCTIONNEMENT

### 5.3.1 – Les Soldes intermédiaires de gestion

#### Soldes intermédiaires de gestion :

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

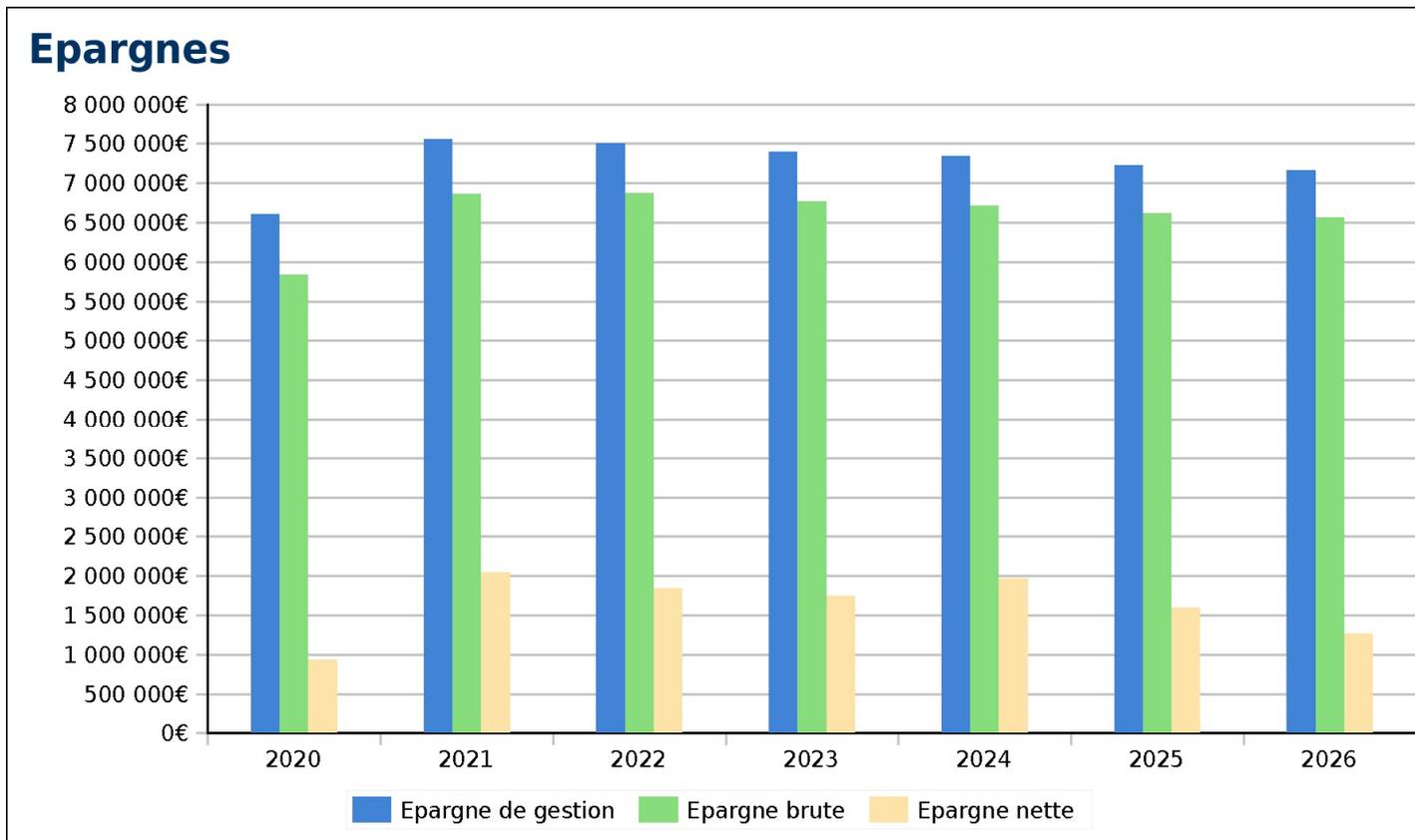
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montants	6 608 684	7 553 706	7 509 200	7 392 859	7 345 076	7 225 353	7 165 929

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Montants	5 837 220	6 864 956	6 874 019	6 767 215	6 714 235	6 619 117	6 569 106

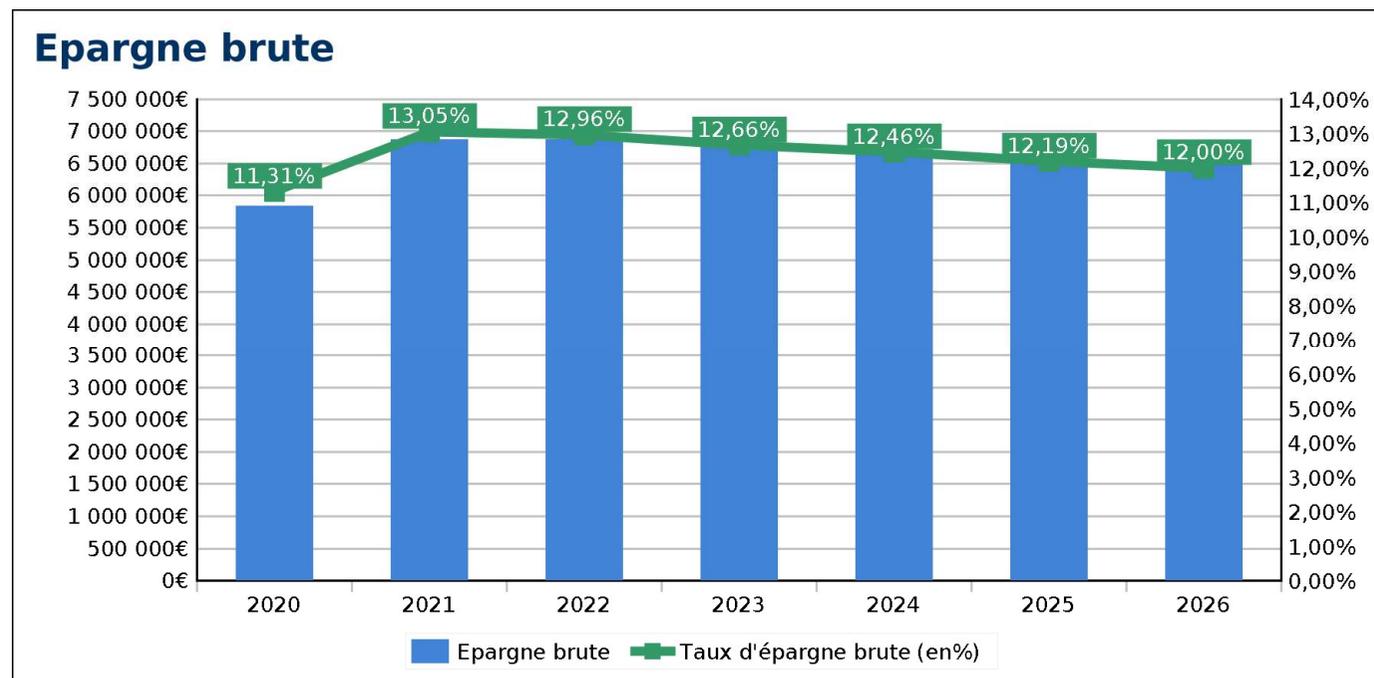
**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	51 621 652	52 624 087	53 049 609	53 461 346	53 879 841	54 303 150	54 729 815
Epargne de gestion	6 608 684	7 553 706	7 509 200	7 392 859	7 345 076	7 225 353	7 165 929
Epargne brute	5 837 220	6 864 956	6 874 019	6 767 215	6 714 235	6 619 117	6 569 106
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	11,31 %	13,05 %	12,96 %	12,66 %	12,46 %	12,19 %	12 %
Epargne nette	937 349	2 042 518	1 836 147	1 743 004	1 969 007	1 600 340	1 261 979



### 5.3.2 - Epargne brute

**Epargne brute** = C'est l'écart entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.



L'épargne brute et le taux d'épargne brute évoluent de la façon suivante :

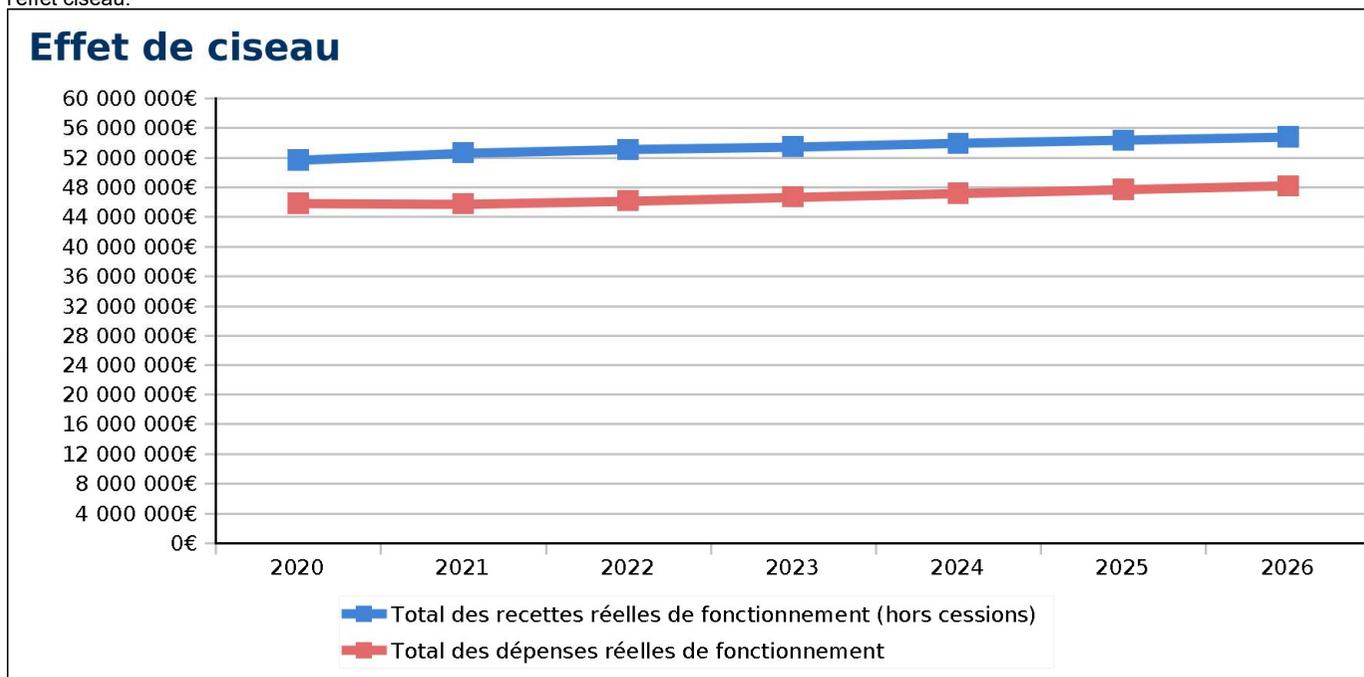
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	5 837 220	6 864 956	6 874 019	6 767 215	6 714 235	6 619 117	6 569 106
Taux d'épargne brute (en %)	11,31 %	13,05 %	12,96 %	12,66 %	12,46 %	12,19 %	12 %

### 5.3.3 – L'Effet de ciseau

**Effet de ciseau :** Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation hors cession (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	51 621 652	52 624 087	53 049 609	53 461 346	53 879 841	54 303 150	54 729 815
<i>Evolution n-1</i>	0,2 %	1,94 %	0,81 %	0,78 %	0,78 %	0,79 %	0,79 %
Dépenses de fonctionnement	45 784 433	45 759 132	46 175 590	46 694 131	47 165 606	47 684 033	48 160 709
<i>Evolution n-1</i>	0,93 %	-0,06 %	0,91 %	1,12 %	1,01 %	1,1 %	1 %

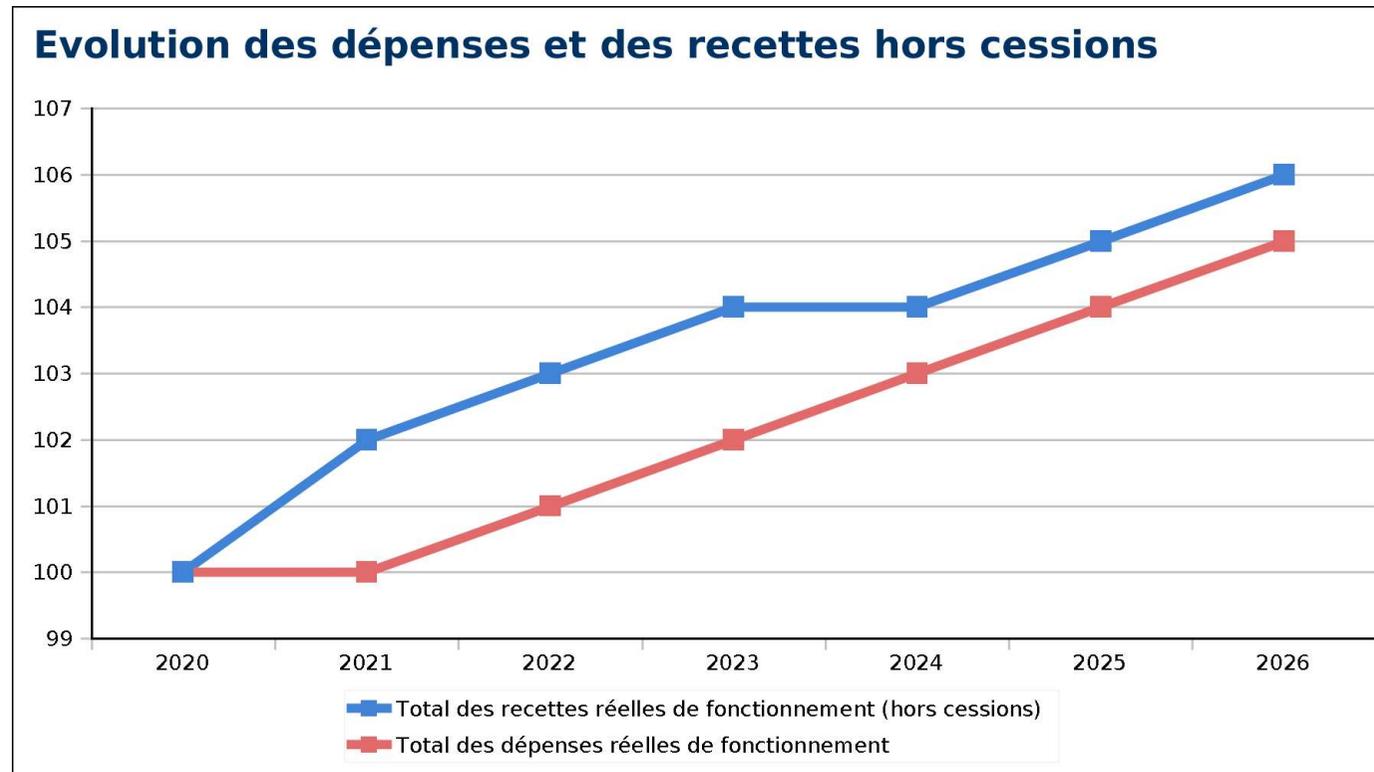
La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.



L'écart entre les recettes encaissables ou réelles et les dépenses décaissables ou réelles est constant. Mais l'évolution naturelle peut très vite conduire à une augmentation des dépenses plus rapide que les recettes. Un effort constant sur la maîtrise de l'évolution des dépenses (Personnel, Subventions aux associations et dépenses des services) est nécessaire, Il faut également optimiser les recettes, notamment dans la recherche de subventions et de mécénats,

Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Ci-dessous le graphique représentant l'évolution des dépenses et recettes (hors cessions) en base 100. Si l'évolution des dépenses est supérieure à l'évolution des recettes, alors un effet de ciseau peut se matérialiser.



## 5.4 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 5.4.1 - Les recettes d'investissement

**FCTVA, Taxe d'aménagement et Amendes de Police** : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés l'année précédant son versement. Le taux du FCTVA est depuis le 1er janvier 2015 à 16.404% du montant TTC des dépenses d'investissement éligibles.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 990 000	1 476 360	1 489 483	1 496 045	1 487 843	1 487 843	1 482 922

**Subventions perçues** : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1 510 000	660 000	670 000	660 000	660 000	660 000	660 000

**Emprunts** : Emprunts réalisés durant la prospective pour financer les investissements. Il correspond au remboursement du capital la même année dans un objectif de désendettement ZERO sur toute la période.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
4 840 000	4 840 000	5 050 000	5 030 000	4 740 000	5 020 000	5 310 000

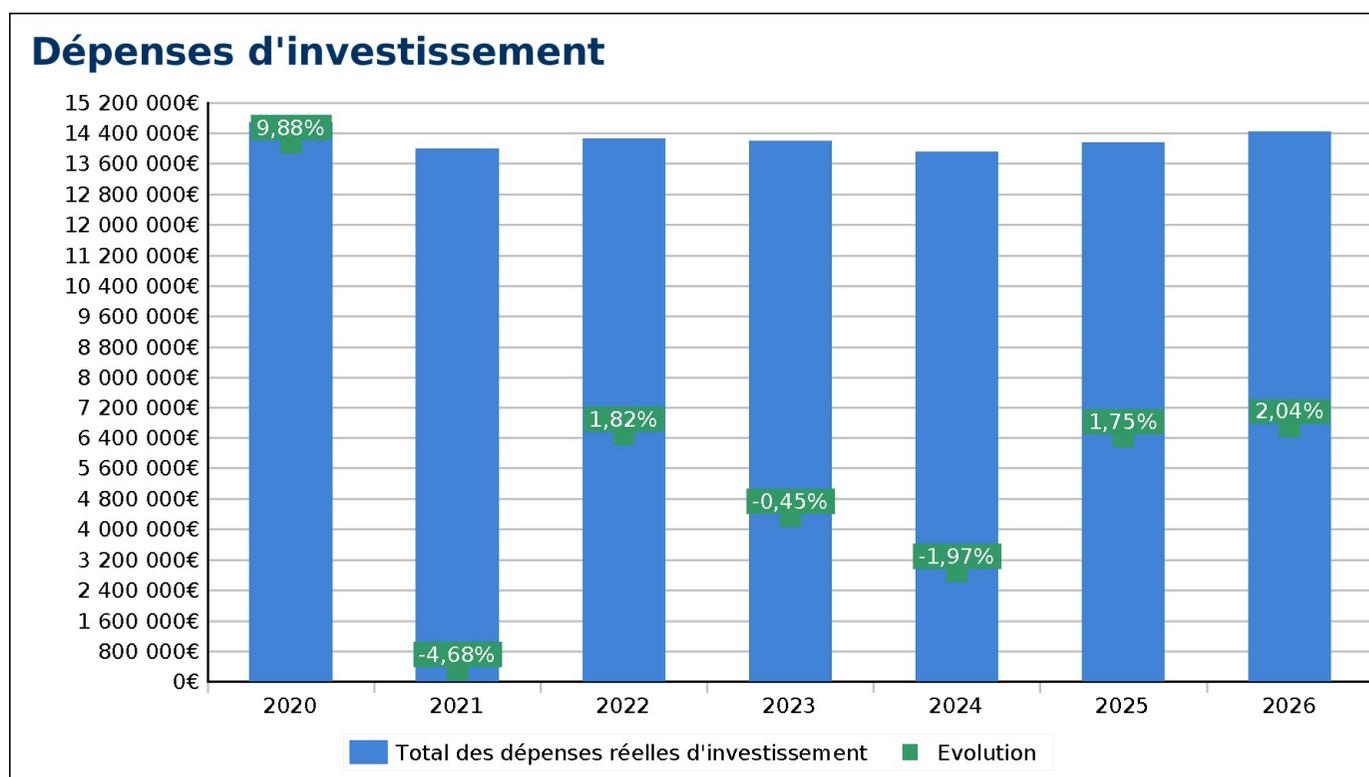
**Recettes diverses** : En 2020, il s'agit de la reprise sur provision pour 300 000 € et les cessions pour 130 000 €. Les années suivantes ne comprennent que les cessions.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
430 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000

## 5.4.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	14 689 871	9,88 %	443
2021	14 002 438	-4,68 %	422
2022	14 257 872	1,82 %	430
2023	14 194 211	-0,45 %	428
2024	13 915 228	-1,97 %	420
2025	14 158 777	1,75 %	427
2026	14 447 126	2,04 %	436



### Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2020	14 689 871	4 899 871	33,36 %
2021	14 002 438	4 822 438	34,44 %
2022	14 257 872	5 037 872	35,33 %
2023	14 194 211	5 024 211	35,4 %
2024	13 915 228	4 745 228	34,1 %
2025	14 158 777	5 018 777	35,45 %
2026	14 447 126	5 307 126	36,73 %

## 5.5 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

### 5.5.1 - Encours de dette dont emprunts nouveaux

Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de **55 786 870 € en 2020 à 55 821 216 € en 2026.**

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **5 671 335 € en 2020 à 5 903 949 € en 2026.**

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Dont Emprunts nouveaux
2020	55 786 870	-0,11 %	4 840 000
2021	55 804 431	0,03 %	4 840 000
2022	55 816 559	0,02 %	5 050 000
2023	55 822 348	0,01 %	5 030 000
2024	55 817 120	-0,01 %	4 740 000
2025	55 818 343	0 %	5 020 000
2026	55 821 216	0,01 %	5 310 000

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette au 31/12	0,01 %	0,06 %

Le niveau d'endettement restera inchangé. La dette nouvelle mobilisée chaque année correspondra au montant du capital remboursé sur la même année. Ce capital remboursé se situe entre 4 700 000 € en 2024 et 5 300 000 € en 2026, Il se situe à un niveau globalement inférieur aux années précédentes soit 5 350 000 € sur la période 2010 à 2020.

## 5.5.2 - Annuités de la dette

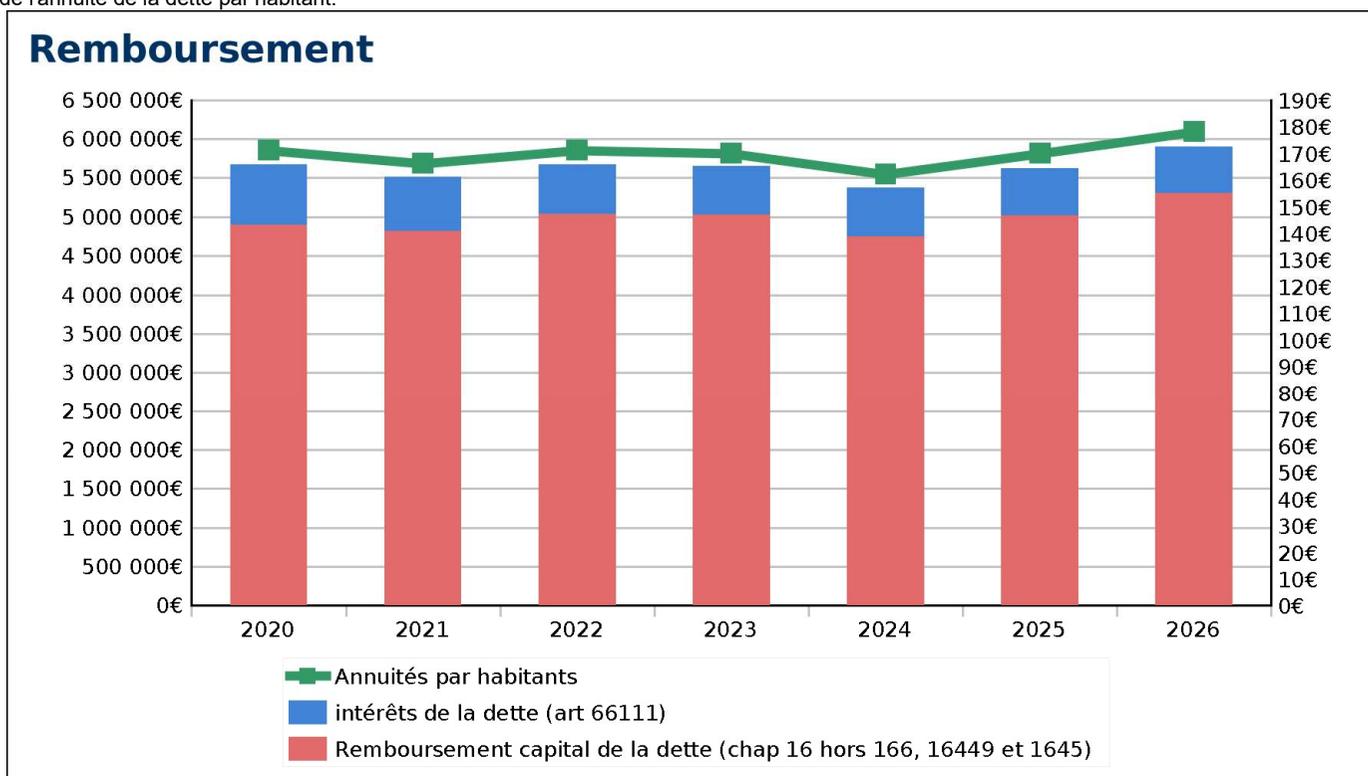
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	5 671 335	5 511 189	5 673 053	5 649 856	5 376 069	5 625 013	5 903 949
Evolution n-1 (en %)	-9,1 %	-2,82 %	2,94 %	-0,41 %	-4,85 %	4,63 %	4,96 %
Capital en euro	4 899 871	4 822 438	5 037 872	5 024 211	4 745 228	5 018 777	5 307 126
Intérêts en euro	771 465	688 750	635 181	625 645	630 841	606 236	596 823

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période.

L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

L'annuité est stable entre 5 300 000 € et 5 600 000 €, avec une hausse à 5 900 000 € seulement en 2026.



La ventilation de l'annuité de la dette en euro par habitant évolue de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	171	166	171	170	162	170	178
Capital	148	145	152	152	143	151	160
Intérêts	23	21	19	19	19	18	18



## 5.6 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

### Rappel des investissements prévus au PPI

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Programmes (a)	9 790 000	9 180 000	9 220 000	9 170 000	9 170 000	9 140 000	9 140 000	64 810 000

### L'épargne de la collectivité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	5 837 220	6 864 956	6 874 019	6 767 215	6 714 235	6 619 117	6 569 106
Remboursement capital de la dette	4 899 871	4 822 438	5 037 872	5 024 211	4 745 228	5 018 777	5 307 126
Epargne nette	937 349	2 042 518	1 836 147	1 743 004	1 969 007	1 600 340	1 261 979

### Le financement

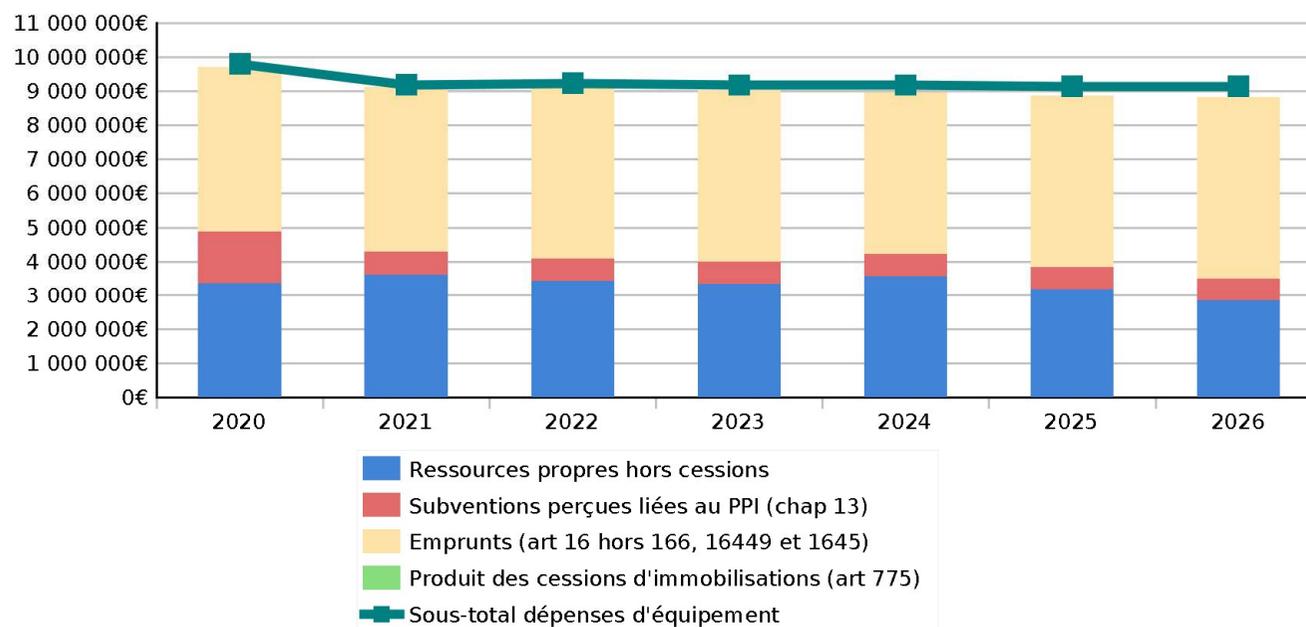
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette (a)	937 349	2 042 518	1 836 147	1 743 004	1 969 007	1 600 340	1 261 979
FCTVA (b)	1 990 000	1 476 360	1 489 483	1 496 045	1 487 843	1 487 843	1 482 922
Autres recettes (c)	430 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Produit de cessions (d)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>3 357 349</b>	<b>3 618 878</b>	<b>3 425 630</b>	<b>3 339 048</b>	<b>3 556 850</b>	<b>3 188 182</b>	<b>2 844 901</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	1 510 000	660 000	670 000	660 000	660 000	660 000	660 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4 840 000	4 840 000	5 050 000	5 030 000	4 740 000	5 020 000	5 310 000
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>9 707 349</b>	<b>9 118 878</b>	<b>9 145 630</b>	<b>9 029 048</b>	<b>8 956 850</b>	<b>8 868 182</b>	<b>8 814 901</b>

Résultat de l'exercice	-82 651	-61 122	-74 370	-140 952	-213 150	-271 818	-325 099
------------------------	---------	---------	---------	----------	----------	----------	----------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

## Répartition du financement de l'investissement



## 5.7 – CONCLUSION : LES GRANDES MASSES FINANCIERES

### 5.7.1 - Les masses budgétaires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Recettes de fonctionnement</b>	51 621 652	52 624 087	53 049 609	53 461 346	53 879 841	54 303 150	54 729 815
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	45 784 433	45 759 132	46 175 590	46 694 131	47 165 606	47 684 033	48 160 709
<i>dont intérêts de la dette</i>	771 465	688 750	635 181	625 645	630 841	606 236	596 823
<b>Recettes d'investissement</b>	8 770 000	7 076 360	7 309 483	7 286 045	6 987 843	7 267 843	7 552 922
<i>dont emprunts souscrits</i>	4 840 000	4 840 000	5 050 000	5 030 000	4 740 000	5 020 000	5 310 000
<b>Dépenses d'investissement</b>	14 689 871	14 002 438	14 257 872	14 194 211	13 915 228	14 158 777	14 447 126
<i>dont capital de la dette</i>	4 899 871	4 822 438	5 037 872	5 024 211	4 745 228	5 018 777	5 307 126
<i>dont P.P.I</i>	9 790 000	9 180 000	9 220 000	9 170 000	9 170 000	9 140 000	9 140 000

### 5.7.2 - Soldes financiers

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	6 608 684	7 553 706	7 509 200	7 392 859	7 345 076	7 225 353	7 165 929
Epargne brute	5 837 220	6 864 956	6 874 019	6 767 215	6 714 235	6 619 117	6 569 106
Epargne nette	937 349	2 042 518	1 836 147	1 743 004	1 969 007	1 600 340	1 261 979

L'objectif est de préserver une Epargne Brute élevée, en cohérence avec les niveaux observés les années précédentes afin de préserver la capacité d'investissement de la Ville, et de couvrir le remboursement de capital de la dette.

### 5.7.3 - Endettement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours au 31 décembre	55 786 870	55 804 431	55 816 559	55 822 348	55 817 120	55 818 343	55 821 216
Emprunt	4 840 000	4 840 000	5 050 000	5 030 000	4 740 000	5 020 000	5 310 000

Le niveau d'endettement restera inchangé. La dette nouvelle mobilisée chaque année correspondra au montant du capital remboursé sur la même année. Si des recettes exceptionnelles pouvaient se réaliser, un arbitrage pourra être envisagé pour affecter tout ou partie de cette recette exceptionnelle au désendettement.

## 5.8 - LA STRUCTURE ANNUELLE DE L'ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT :

La structure de l'enveloppe annuelle d'investissement, telle qu'elle a été constituée au fil des années, permet de se présenter de la manière suivante :

Infrastructures (dont Voirie) : 2 000 000 €

NPRU – OPAH-RU : 1 600 000 €

Bâtiments : 1 600 000 €

Travaux en régie : 1 400 000 €

Autres investissements : 2 600 000 €

**TOTAL : 9 200 000 €**

Ces enveloppes seront modulées selon les années en fonction de l'évolution des programmes d'investissement et du niveau de subventions obtenues en recettes, dans la prospective 660 000 € par an, soit un taux moyen de 10 % du total hors taxe et hors travaux en régie. L'objectif est d'attendre un taux de subvention bien supérieur.

**Pour 2021, les principaux axes d'investissements seraient les suivants :**

**Il ne s'agit que des orientations de budget qui restent à arbitrer dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021, en tenant compte des subventions espérées sur les différents projets.**

**1. La poursuite des investissements structurants déjà engagés.**

**-> OPAH-RU Centre Ville, réhabilitations de logements en Centre Ville**

Il s'agit de poursuivre le programme pluriannuel de réhabilitation des 650 logements.

**-> NPRU Bitola – Champbeauvert Etudes et premiers travaux**

Les études seront engagées pour le projet d'aménagement de l'île et des premiers travaux seront envisagés quai Michelet, Loge blanche – Jacquart et rue des Fileurs.

**-> Requalification Rue des Soupirs**

Les travaux concerneront la section Rue des Corvées – Faubourg d'Ambrail.

## 2. Les principaux investissements structurants envisagés sur le mandat

### -> **Le projet d'alimentation durable**

Il s'agit de développer et de promouvoir l'alimentation durable, saine et locale dans la restauration collective et influencer sur la transition agricole. Le projet intégrera la création d'une régie maraîchère, la valorisation des circuits courts avec l'intégration de producteurs bio associés à la régie.

### -> **La végétalisation des espaces urbains et scolaires**

Il s'agit d'introduire plus de végétal en ville, y compris dans les espaces qui ne le sont pas actuellement, identifier et requalifier les îlots de chaleur.

### -> **Requalifier le parc du cours**

Il s'agit des premiers travaux de maîtrise d'œuvre.

### -> **Plan vélo et mobilités, infrastructures routières**

Il s'agit de promouvoir des déplacements doux par des infrastructures adaptées.

### -> **Eclairage Public**

Il s'agit de réviser le système d'éclairage public pour l'adapter aux nouveaux enjeux (biodiversité) et ses usages différenciés.

### -> **Chauffage Urbain**

Il s'agit de développer les énergies biomasse, répondre aux demandes de raccordement non satisfaites aujourd'hui, renouveler le secteur Beau site et répondre aux besoins d'extension vers la rive gauche.

## 2. Les principaux investissements structurants envisagés sur le mandat

### -> **Provision pour le rachat de l'Imagerie**

Il s'agit de l'Achat du fonds de commerce ainsi que des marques.

### -> **Forêt**

Il s'agit de continuer à investir pour répondre aux impacts liés à la sécheresse et aux effets des scolytes.

### -> **Ecole numérique**

Il s'agit d'accompagner les élèves vers la transitions numérique et les nouveaux usages.

### -> **La transformation digitale interne, télétravail, espace de travail numérique**

Il s'agit de moderniser les outils et les usages et de gagner en efficience.

### -> **Les nouveaux lieux numériques sur l'espace public**

Des espaces urbains seront connectés en wifi avec bancs connectés.

### -> **Réfection de la Basilique Saint Maurice**

Il s'agit de lancer les études et les premiers travaux.

### -> **Réfection du Pavillon du Château**

La rénovation offrira aux spinaliens une nouvelle salle de convivialité.

## 2. Les principaux investissements structurants envisagés sur le mandat

### -> **Tranquillité publique**

Poursuivre chaque année le déploiement de nouvelles caméras pour un maillage plus fin.

### -> **Service au public, réaménagement de la galerie de l'hôtel de ville**

Il s'agit d'améliorer l'accueil du public, en intégrant le numérique et les démarches dématérialisées dans les processus.

### -> **Portage foncier de la galerie Saint Nicolas**

En partenariat avec la CAE, l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires.

### -> **Poursuivre l'acquisition de cellules commerciales vacantes Place d'Avrinsart**

Un objectif global de révision des usages de la place est recherché (commerce, habitants, tranquillité publique).

### -> **Centre Social de Bitola**

Requalification complète

### -> **Archives municipales au site Bragard Etudes et premiers travaux**

Il s'agit d'engager la maîtrise d'œuvre et les premiers travaux (toiture).

### -> **Travaux de réhabilitation du Bâtiment Clos du Château**

Les aménagements sont réalisés en vue d'accueillir le CNAM.